lai 1894 N° 5 Prix : 30 cent.

REVUE MENSUELLE
RELIGIEUSE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE
COMPLÉMENT DE LA PUBLICATION

e DIABLE au XIXe SIÈCLE

:ETTE REVUE MENSUELLE EST SPÉCIALEMENT UN ORGANE DE COMBAT CONTRE LA HAUTE-MAÇONNERIE ET LE SATANISME CONTEMPORAIN. — ELLE EST AUSSI CONSACRÉE A L'EXAMEN, SELON LA SCIENCE CATHOLIQUE, DES FAITS SURNATURELS DU PRÉTENDU SPIRITISME ET AUTRES MANIFESTATIONS DIABOLIQUES CONSTATÉES.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 13, Rué de l'Abbaye, PARIS

ABONNEMENTS : France, 3 fr. pour Un An. -- Etranger, 4 fr. pour Un An.
Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste.

LES SACRILÈGES

GRAINE DE PALLADISTES

Il semblerait que la rage infernale des sectaires, s'exaspérant en présence des révélations multipliées sur les œuvres exécrables des groupes satanistes, au premier rang desquels se trouve le Palladisme, ait voulu y répondre par un redoublement de sacrilèges.

En effet, le premier semestre de cette année a été marqué par des vols dans les églises, en quantité considérable. Et, — ce qui a surtout frappé les catholiques profondément attristés de pareils crimes, — c'est que la violation des tabernacles sacrés n'avait pas pour cause, en de nombreux cas, la cupidité de simples voleurs de profession, mais était inspirée par la plus diabolique audace : les malfaiteurs semblaient avoir eu surtout pour but de s'emparer des Saintes-Espèces.

Le voleur vulgaire se distingue facilement du voleur sataniste, par la manière même dont il accomplit son forfait : ce qu'il convoite et ce qu'il prend, ce sont les vases sacrés ; pour lui, c'est l'or qu'il veut ; c'est pourquoi, quand un de ces vols est commis dans une église, on constate que l'auteur du crime, après avoir forcé le tabernacle, a répandu sur le sol les hosties consacrées et s'est borné à emporter les ciboires. Le voleur sataniste, au contraire, s'empare des vases sacrés, qui ne seront point fondus, dont le métal ne sera pas vendu à un bijoutier recéleur, mais qui serviront à des profanations, et il a grand soin d'emporter les hosties ; car c'est aux triangles palladistes et autres groupes d'occultistes qu'elles sont destinées, car c'est contre le divin corps de N.-S. Jésus-Christ, présent dans l'Eucharistie, que ces misérables veulent assouvir leurs fureurs.

Or, c'est bien là ce qui est constaté : maintenant, dans la plupart des cas, les malfaiteurs sacrilèges font main basse sur les Saintes-Espèces, avec une persistance, un acharnement, qui ne laisse aucun doute sur le vrai mobile de l'abominable forfait. Il est donc de toute évidence que les satanistes des triangles et autres sociétés brûlant de la même haine infernale ont décidé de recourir même au vol pour se procurer des hosties consacrées.

Le vol audacieux, commis dans la journée du mercredi-saint à Notre-Dame de Paris, a été la démonstration frappante du véritable but de ces criminels et de l'esprit qui les inspirait,

Là, il était impossible de se tromper. Ce ne sont pas des bandits de métier qui ont pénétré de nuit dans une église, munis de pinces-monseigneur, fracturant fenêtres et portes. Le coup a été machiavéliquement conçu et exécuté. On a opéré de jour, entre deux offices, pendant que les quelques fidèles demeurés dans la maison de Dieu étaient principalement massés dans la grande nef ou aux pieds de l'autel de la Vierge ; dans une chapelle latérale, une femme était agenouillée, complice du crime, faisant semblant de prier, et jamais les sacristains de la basilique n'auraient pu soupçonner qu'un vol odieux allait se commettre là. Le voleur sataniste et sa complice avaient dû évidemment suivre d'abord plusieurs des messes dites dans les chapelles latérales et attendre ainsi le moment propice. A peine le prêtre et l'enfant de chœur venaient-ils de rentrer à la sacristie, à peine les fidèles qui avaient entendu la messe à la chapelle visée en dernier lieu s'étaient-ils retirés, que le scélérat, profitant de ce que la clef avait été

laissée sur le tabernacle, l'a rapidement ouvert et s'est emparé du saint ciboire et de son précieux contenu. Rien n'avait paru anormal au suisse, qui, ayant passé là un instant auparavant, avait simplement remarqué la femme qui semblait prier avec ferveur, endormant ainsi sa vigilance. Il est indubitable que cette indigne créature était une sœur maçonne du rite luciférien.

On n'a pas oublié les protestations indignées de la presse catholique tout entière, à la suite de ce crime épouvantable, qui attestait l'existence des groupes satanistes organisés et confirmait mes révélations, dont quelques aveugles, trompés par les auxiliaires de la secte, avaient fait fi.

D'autre part, il y eut, à la même époque, tant et tant de vols sacrilèges, que l'épiscopat ému dut prescrire aux curés de prendre des mesures pour la préservation des vases sacrés et des Saintes-Espèces eucharistiques.

C'est ainsi que l'on a pu lire, dans la *Semaine Religieuse de Lyon*, ce communiqué de l'archevêque, S. G. Mgr Coullié :

« Les vols sacrilèges se multiplient dans les églises. Il importe que MM. les curés et MM. les membres des conseils de fabrique prennent les plus grandes précautions pour soustraire à la profanation le trésor sacré de la sainte Eucharistie. Le moyen le plus pratique est de transformer le tabernacle en solide coffre-fort. »

Ce communiqué peint bien la triste situation de l'Eglise, que l'État, devenu athée, ne protège plus, faillissant ainsi à son premier devoir. Il montre où nous en sommes, en France : le sanctuaire méprisé par l'effet des laïcisations à outrance et de l'enseignement sans religion donné dans les écoles, tandis que les sectes satanistes sont couvertes par la tolérance d'un gouvernement impie. Ce sont les loges et les arrière-loges, ce sont le Suprême Conseil et le Grand Orient de France qui dictent les lois antichrétiennes votées par les majorités de la Chambre et du Sénat, hostiles à l'Église, et, en dictant ces lois, Suprême Conseil et Grand Orient ne font qu'exécuter les ordres du renégat enjuivé Adriano Lemmi, vicaire de Satan sur la terre, souverain pontife de la franc-maçonnerie universelle. Oui, voilà où nous en sommes !

Le monstrueux Palladisme s'étend de jour en jour, gagne du terrain dans l'ombre, à l'abri de la complaisance du pouvoir civil, et exerce sa rage infernale contre l'Agneau Divin.

La fureur du sacrilège pénètre jusqu'à l'âme de la jeunesse ; les lycées, c'est-à-dire les établissements où se donne l'instruction officielle, sont devenus un champ où le prince des ténèbres a déjà jeté et fait germer la graine des triangles lucifériens.

On ne saurait, en effet, passer sous silence le scandale de Douai, qui a prouvé, hélas ! que plusieurs lycéens ne sont autre chose que des palladistes en herbe. Il importe, afin que notre enquête soit complète, de consigner dans cette revue, créée non seulement pour les besoins de l'actualité, mais aussi pour être relue plus tard avec fruit, le récit de ces faits inouïs, si attristants, si épouvantables.

Voici ce que publiait *la Croix du Nord*, dans son numéro du 18 mars, dimanche des Rameaux :

« Il circule à Douai, depuis quelques jours un bruit dont nous avons hésité à nous faire l'écho, à cause de son extrême gravité.

« Mais aujourd'hui la rumeur publique devient de plus en plus générale et de plus en plus précise dans son affirmation.

« Il nous en faut bien parler.

« Il s'agit d'un fait qui touche à la bonne renommée d'un grand établissement universitaire de la ville, du lycée.

« Nous voulons croire encore que le fait dont il s'agit est faux. C'est pourquoi nous allons tout simplement poser quelques questions. Nous enverrons ce numéro à M. le proviseur du lycée et nous lui déclarons que nos colonnes sont largement ouvertes pour enregistrer un démenti.

« S'il ne nous envoie rien, nous serons autorisés à à dire que le scandale existe et à signaler les conclusions qui en découlent.

« Est-il vrai que mardi dernier, 13 mars, un pensionnaire du lycée de Douai, un élève de 3e, le nommé B..., se serait approché de la table sainte, aurait reçu la sainte Hostie, et au lieu de la consommer, l'aurait prise avec les doigts et mise dans sa poche ?

« Est-il vrai que cet élève aurait apporté cette Hostie à l'étude, l'aurait couverte de dessins, traversée à coups de plumes, déchiquetée avec son canif ?

« Est-il vrai que plusieurs de ses camarades auraient applaudis à ce monstrueux attentat, tandis que d'autres auraient hué à la cour le jeune sacrilège ?

« Est-il vrai qu'un professeur serait intervenu pour blâmer ce crime, mais que son auteur n'aurait pas encore été congédié ?

« Est-il vrai, enfin, que le même élève aurait déjà commis le même sacrilège l'an dernier et n'aurait pas été puni parce que le fait ne s'était pas ébruité ?

« Voilà nos questions ; nous les posons avec le sincère désir qu'on y réponde de manière à rassurer complètement l'opinion publique à Douai, où ces bruits ont vivement impressionné la population.

« Nous espérons que M. le proviseur nous saura gré de lui procurer le moyen de sauver le bon renom de son établissement, à qui de tels bruits sont de nature à occasionner le plus grand dommage.

« En attendant, nous continuons notre enquête, désirant — sinon espérant — qu'elle nous donnera des renseignements contraires à ceux que nous avons reçus de source très sûre, et que nous venons de consigner. »

Ces douloureux faits, signalés par la *Croix du Nord*, n'étaient que trop vrais. L'administration, ne pouvant les démentir, garda le silence, et l'*Emancipateur de Cambrai*, prenant acte de ce mutisme significatif, publia à son tour les lignes suivantes. auxquelles je m'associe de tout cœur :

« On sait notre opinion sur la présence des aumôniers et sur les exercices religieux dans les collèges et lycées de l'Etat.

« Puisque l'Etat athée donne une instruction officiellement athée, le prêtre n'a rien à faire dans ces officines d'athéisme.

« La loi est formelle. Ni Dieu, ni religion, rien.

« Pourquoi ouvertement la violer ?

« C'est quotidiennement risquer d'avoir à déplorer de semblables forfaits.

« On ne connait que trop, hélas ! l'esprit qui règne dans tout ce monde scolaire. esprit souvent plus impie chez l'enfant que chez le maître.

« Voyez-vous ce jeune homme, élève de troisième, par conséquent à peine adolescent ; il tire de sa poche la très sainte Hostie consacrée, il la souille de ses dessins, il la perce de sa plume, avec son canif il la découpe. Et, tout autour de lui, le jeune monde rit.

« Ah ! mères qui avez mis toute votre tendresse à élever ces enfants, vous dont la délicatesse s'est efforcée d'éloigner de leur cœur ce qui pouvait le troubler, entendez ce rire de votre fils. Lorsque, au retour, bientôt toute heureuse et toute anxieuse, vous vous baisserez vers lui pour recevoir de sa bouche aimante les preuves de sa tendresse, regardez ces lèvres, ce sont les lèvres d'un apostat, ce sont les lèvres d'un sacrilège, ce sont les lèvres d'un Judas.

« Judas de quinze ans !

« Il y a dix ans, peut-être plus. c'était ici. à la cathédrale, en un même mercredi-saint comme aujourd'hui, un groupe de jeunes gens, sous l'œil d'un pion, « faisait ses pâques ».

« Déhanchés, sans tenue, nonchalamment, ils s'étaient approchés de la sainte table.

« Le prêtre, — l'aumônier, — qui célébrait la sainte messe, avait commencé à déposer la sainte Hostie sur ces lèvres !

« Soudain je le vois s'arrêter, hésiter, reculer. Un enfant attendait. Sa mine était celle de tous les autres, d'ailleurs.

« Après quelques instants, le prêtre reprit son sang-froid, et, pâle, le front couvert de sueur, il saisit comme fiévreusement une hostie dans le ciboire, et la donna, tremblant de tous ses membres, à... A qui ?

« Le prêtre n'a pas à savoir qui s'approche de la sainte table. Son souvenir lui-même doit se taire. S'il n'a pu absoudre, il doit communier quand même. Ce n'est plus la même main ; il ne faut pas que ce soit la même mémoire.

« Oh ! ces communions par bandes, presque forcées !

« Et lorsqu'il s'agit de communions annuelles ! De la part d'enfants, qui, toute l'année entière, entre eux, s'excitent contre ce sacerdoce d'où l'hostie sainte reçoit sa consécration !...

« *Ecce panis angelorum... Non mittendus canibus.* »

Et ce n'est pas seulement en France que le pouvoir civil, trahissant la cause de la religion, laisse semer dans la jeunesse la graine de palladistes. A Rome même, dans la Ville Sainte, des sacrilèges s'accomplissaient à la même époque que ceux de Notre-Dame de Paris et du lycée de Douai.

Le *Folchetto* et plusieurs journaux italiens à sa suite ont raconté que plusieurs des enfants, élevés par le gouvernement du roi Humbert (33e.·.) à l'hospice de Termini, crachèrent la sainte Hostie sur les dalles de la chapelle, après avoir reçu la communion des mains de l'aumônier, seul prêtre que l'usurpation piémontaise a laissé dans cet établissement. Avant 1870, les enfants recueillis dans cet hospice y étaient élevés par les Frères de la Miséricorde. Du jour où l'infâme Cadorna, l'ami du *Monde* et de la *Vérité*, eut violé Rome, en y pénétrant par la brèche sacrilège de la Porta Pia, en y faisant massacrer les zouaves pontificaux blessés et jeter au Tibre les sœurs de charité, de ce jour-là, les Frères de la Miséricorde furent chassés, par ordre de la franc-maçonnerie, et remplacés par des maîtres laïques sectaires. On voit quel a été le résultat de cette laïcisation maçonnique.

Nous enregistrons ces abominations, et nous nous demandons comment, vis-à-vis de Dieu, nous pourrons réparer de tels crimes !

Docteur BATAILLE.

L'Auxiliaire du Grand-Orient

Lorsque quelqu'un gêne la franc-maçonnerie, c'est par l'un des deux moyens suivants qu'elle cherche à s'en débarrasser : l'assassinat ou la calomnie, s'il s'agit d'un homme public. Si l'adversaire est un simple particulier, on l'attaque en général dans sa fortune, dans son commerce ; on l'atteint, par tous les moyens possibles, en le ruinant ; ceux qui ont eu maille à partir avec la secte en savent quelque chose et pourraient témoigner de la vérité de ce que je viens de dire. Quant aux personnages politiques qui, pour s'être mis en travers de l'œuvre anti-sociale des loges, sont tombés sous les coups de sicaires affiliés, il suffit de citer le comte Pellegrino Rossi, ancien maçon, ancien

carbonaro, qui, converti, devenu le ministre de Pie IX, dirigeait énergiquement la politique contre le programme des sociétés secrètes, et Garcia Moreno, président de la république très chrétienne de l'Equateur, qui avait pris des mesures légales rendant impossible le fonctionnement des loges; ces exemples sont historiques, et l'on en pourrait énumérer bien d'autres.

Toutefois, il est bon de reconnaître que la secte ne recourt guère au poignard, contre un homme public, que si celui-ci est par sa haute position un adversaire dont tout acte d'hostilité constitue pour elle un péril grave et immédiat.

Quant à ceux qui ont attaqué la franc-maçonnerie par la plume et à qui elle a répondu par l'assassinat, je me bornerai à rappeler l'abbé Lefranc, eudiste, et William Morgan, journaliste, maçon converti. Il est vrai que le meurtre de ces deux victimes célèbres date, pour l'un, de 1792, et, pour l'autre, de 1826. Aujourd'hui, la secte semble comprendre que la suppression brutale d'un écrivain gênant ne pourrait que la compromettre; et l'on peut — du moins dans notre pays — la démasquer, en se contentant d'avoir soin de s'entourer de personnes fidèles, incorruptibles.

Mais, si l'on n'est pas menacé par le fer des assassins, on est par contre en butte aux plus odieuses calomnies, dès qu'on a touché à l'endroit sensible cet ennemi implacable.

Personnellement, sous ce rapport, je crois avoir le droit de dire que mon exemple peut être cité.

Je ne veux pas remonter bien loin en arrière, pour rappeler les outrages inqualifiables qui ont été vomis sur moi depuis mon retour à Dieu. Je ne prendrai que le cas le plus récent.

Du jour où je me suis uni à mon cher camarade d'enfance, le docteur Bataille, pour le seconder, avec quelques amis, dans sa campagne de divulgations, les vieilles haines qui s'étaient endormies pendant un certain temps, se sont tout à coup réveillées, plus vivaces que jamais. Quand nous avons entrepris la création de notre service d'informations maçonniques qui est si utile et qui nous a permis de découvrir tant de choses si jalousement tenues secrètes, quand surtout j'ai eu pris, personnellement, la plus grande part à la direction des enquêtes menées en Italie sur les complots contre la Papauté, alors les haines sont devenues furieuses.

On ne me pardonne pas d'avoir contribué à faire la lumière. Comment, lorsqu'on est sectaire, combattre un homme qui met au jour des vérités, si ce n'est en le discréditant, en le représentant comme un être vil et méprisable? Telle est la tactique de la franc-maçonnerie. Elle invente les imputations les plus infamantes, elle fait imprimer les plus noires calomnies; et, se tournant vers les catholiques, elle leur dit: « Voilà l'homme qui prétend nous démasquer; pouvez-vous le croire? Voilà l'homme qui combat pour votre cause; pouvez-vous l'accepter comme champion? Non, certes, cet homme est le pire des aventuriers, c'est un coquin, un fripon, un chevalier d'industrie; il est de ceux à qui les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent, ne sauraient serrer la main. » En un mot, on ne recule devant rien pour écraser le gêneur, pour l'assassiner moralement.

C'est ainsi que, tout récemment, les francs-maçons canadiens, obéissant sans aucun doute au chef suprême Lemmi, publiaient sur mon compte, dans un de leurs journaux les plus répandus, des accusations ne reposant sur rien, des inventions fabriquées de toutes pièces, je me hâte de le dire, mais de nature à ébranler les catholiques de ce pays. Le coup a été fait au Canada, parce que notre *Revue Mensuelle* a là-bas près de 2,000 abonnés, parce que la maçonnerie travaille en ce moment cette contrée de la façon la plus active, et que les journaux catholiques, en nous reproduisant, font pièce à la secte, victorieusement. Il fallait arrêter notre campagne canadienne à n'importe quel prix.

C'est le journal la *Patrie*, de Montréal, qui a été choisi pour mettre les nouvelles calomnies en circulation. Le directeur propriétaire de cette feuille, le sieur Beaugrand, est un franc-maçon avéré; le rédacteur principal, le sieur Louis Fréchette, a eu, dans la *Chaîne d'Union*, des articles très élogieux, dont l'auteur, le faisant valoir comme étant un grand homme canadien, n'était autre que le F∴ Paul Bert.

Or, voici les principales allégations de la *Patrie*, de Montréal, à mon sujet:

1° J'ai été condamné à deux ans de prison pour escroquerie. — On néglige de dire par quel tribunal, ni à quelle époque.

2° A Mâcon, à une époque, qu'on ne précise pas, où je faisais des conférences « pour ramasser l'argent des pauvres ouvriers sous toutes sortes de prétextes », j'ai été arrêté, étant ivre, pour outrage public à la pudeur; ce qui m'a valu encore un mois de prison. — Tout ce qui est vrai là-dedans, c'est que j'ai fait des conférences au temps de mon impiété. Mais jamais, entendez-vous? pas une seule fois, je n'ai accepté un centime des sociétés de libre-pensée qui prenaient l'initiative de ces conférences; j'ai toujours refusé jusqu'au remboursement de mes frais de voyage et d'hôtel; il m'est arrivé même, pour faire bénéficier d'autant la société populaire organisatrice, de prendre à ma charge les frais de voyage d'un second conférencier qu'on avait prié de venir avec moi. Et, comme la propagande du mal a toujours plus de succès que la propagande du bien (c'est un fait reconnu), il s'ensuit que les conférences dont parle le journal franc-maçon furent toujours des plus fructueuses pour le parti anti-clérical. J'ai si peu exploité la libre-pensée, que, pour citer une ville, Saint-Etienne, le produit de deux conférences que j'y fis, servit à fonder une école laïque; ce que je me reproche amèrement aujourd'hui. Quant à Mâcon, je n'y ai, de ma vie, jamais mis les pieds. Toute cette histoire est aussi impudemment inventée que celle des deux ans de prison pour escroquerie.

3° Il y a encore une autre condamnation qu'on a imaginée; on n'en précise pas la date, on ne nomme pas le tribunal qui l'a prononcée, on ne dit pas en quoi elle a consisté comme peine.

Voici en quels termes cette infâme calomnie est rédigée:

« Tout le monde sait en France qu'il (Léo Taxil)

a été non seulement condamné pour filouterie, mais qu'à la suite d'une condamnation pour tenue illicite d'un cercle où l'on dévalisait les joueurs naïfs, il se réfugia en Belgique. C'était à la fin du septennat du maréchal Mac-Mahon, et plus tard, quand la prescription de sa condamnation par défaut lui fut acquise et lui permit de rentrer dans son pays, il essaya de jouer le rôle d'un proscrit politique. Des ouvriers le crurent sur parole ; mais il fut démasqué par Lissagaray et chassé honteusement de la Ligue socialiste de la libre-pensée de Versailles où il s'était fait admettre et était devenu trésorier ! Jamais il ne rendit ses comptes ; la société n'était pas autorisée et ne pouvait porter plainte contre lui. Il garda l'argent péniblement mis de côté par les ouvriers pour acheter une bannière et un drap mortuaire. »

Autant de mots, autant de mensonges.

Cette calomnie est échafaudée sur le fait vrai de deux années d'exil que j'ai passées en Suisse, de mai 1876 à février 1878. Je m'étais expatrié à la suite de plusieurs condamnations, toutes pour délits de presse, encourues à la fin du régime de l'état de siège, à Marseille, ma ville natale ; et je bénéficiai de la première amnistie qui fut votée par la Chambre et le Sénat, au mois de février 1878. Mais je n'ai jamais eu de condamnation de droit commun, pas plus à cette époque-là qu'en aucun autre temps.

Je n'ai jamais été gérant ni administrateur d'un cercle quelconque. Si j'avais eu une condamnation du genre de celle qui est alléguée par la *Patrie*, de Montréal, je n'aurai pu rentrer en France qu'en mai 1881, les condamnations correctionnelles étant prescrites seulement au bout de cinq ans. En outre, ces condamnations-là, bien que n'étant pas subies par le fait d'un bannissement volontaire de cinq années, restent inscrites au casier judiciaire et privent le condamné de ses droits politiques. Or, en août 1881, j'étais candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Narbonne, où j'obtins 2.279 voix, ainsi qu'en témoigne l'*Officiel*. J'étais donc parfaitement éligible, et il est impossible de supposer une seconde que la préfecture eût admis sans protestation la candidature d'un homme frappé d'une condamnation infamante.

Tout cela est faux, archi-faux, inventé à plaisir.

J'ai pu être attaqué par Lissagaray, mais après ma conversion (1885) et à propos de ma conversion. Je n'ai jamais fait partie d'une Ligue socialiste ni de la libre-pensée de Versailles ; j'ai demeuré trois ans à Maisons-Laffitte, qui fait partie du canton de Saint Germain-en-Laye, dans l'arrondissement de Versailles, et qui est à demi-heure de Paris, mais c'est encore après ma conversion (années 1886, 1887 et 1888). En fait de société de libre-pensée, je n'ai jamais appartenu qu'à celle qui se nommait le *Groupe Garibaldi* (un des groupes parisiens de la fédération dite Ligue Anti-Cléricale) ; j'ignore s'il existe encore ; mais jamais je n'en fus trésorier. Ce conte bleu de bannière et de drap mortuaire, dont j'aurais gardé l'argent, est d'autant plus absurde, que c'est au contraire moi qui ai fait cadeau de son drapeau au *Groupe Garibaldi*.

Je demande pardon à nos lecteurs d'entrer dans ces détails ; ils ne montreront que mieux le cynisme de ces misérables calomniateurs, qui ne savent qu'inventer pour salir un adversaire.

Enfin, la *Patrie*, de Montréal, a l'audace d'imprimer encore ces lignes, en parlant de moi :

« C'est quand il s'est vu honni partout, impliqué dans une nouvelle sale affaire, un chantage, qu'il s'est retourné du côté des ultra-cléricaux. Hors de France, on ne connait pas les infamies de cet homme, et en Angleterre aussi bien qu'au Canada, nous rencontrons des imbéciles qui pleurent de joie au nom de Léo Taxil, la brebis égarée revenue dans le bon chemin, disent-ils, l'athée devenu un saint. »

Ces dernières lignes dévoilent bien le but poursuivi par les sectaires : ce qu'ils veulent, c'est ôter tout crédit à notre campagne anti-maçonnique, et ils espèrent y parvenir en me prenant pour bouc émissaire et en me traînant dans la boue.

Nous avons imprimé *in-extenso* le jugement, — authentique, celui-là, — par lequel leur chef Adriano Lemmi a été condamné pour vol à un an et un jour de prison et cinq années de surveillance de la haute police. On invente alors que j'ai, moi, à mon dossier, une condamnation pour tenue illicite de tripot, ayant nécessité de ma part un bannissement volontaire de cinq ans, une condamnation à un mois de prison pour ivresse publique et outrage à la pudeur, et une condamnation à deux ans pour escroquerie ; par conséquent, je suis le dernier des hommes. C'est la riposte à nos coups contre la secte, rien n'est plus certain.

Eh bien, le voici, mon casier judiciaire :

Bulletin n° 2

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MARSEILLE (1)

CASIER JUDICIAIRE

Relevé des bulletins individuels de condamnation alphabétiquement classés au Casier, concernant :

JOGAND, Marie-Joseph-Antoine-Gabriel,
né à Marseille, le 21 mars 1854,
fils de Charles-François-Marie Jogand
et de Joséphine-Françoise-Antoinette Pagés,
domicilié à Paris, rue d'Alésia, 137 ;
profession : homme de lettres.

Date des condamnations....
Cours ou Tribunaux.......
Nature des crimes et délits.. } **NÉANT**
Nature et durée des peines..
Observations................

Certifié conforme :
Marseille, le 5 mai 1894.
Le greffier du Tribunal :
Vu au Parquet, *(Signature illisible.)*
Pour le Procureur de la République :
(Signé) : GIRAUD.

TIMBRE DU PARQUET
Coût : 1 fr. 25.

Enregistré à Marseille, le cinq mai 1894, folio 16, case 8. Reçu vingt-cinq centimes, décime compris.
(Signature illisible.)

(1) On sait que le casier judiciaire de chaque Français est tenu à jour au greffe du tribunal de première instance d'où dépend la ville ou la commune natale. On sait aussi que les condamnations politiques ne figurent pas au casier judiciaire, lorsqu'elles ont été effacées par une amnistie.

Il est pénible, je vous l'assure, d'être obligé d'en venir à la production publique d'un document de cette nature, et d'ajouter que, en outre, n'importe qui peut vérifier que je jouis de tous mes droits civiques, étant inscrit comme électeur à Paris, sur les listes électorales du XIV[e] arrondissement.

Mais enfin, si j'en viens là, c'est qu'il est nécessaire qu'aucun doute ne reste dans l'esprit de nos lecteurs. Diverses correspondances nous ont appris que grand nombre de nos abonnés catholiques du Canada ont été vivement émus, troublés même, par les abominables imputations du journal du F∴ Beaugrand.

J'ai été grandement coupable envers l'Eglise pendant longtemps, et de ces fautes passées, j'ai été absous, il y a neuf ans, par la miséricorde du Saint-Père. Mais il importe que les catholiques sachent bien que, sous le rapport de la probité, personne n'a rien à me reprocher, rien, absolument rien, et qu'ainsi les inventions de la secte et les insinuations de ses auxiliaires sont infâmes au suprême degré.

Quand, le 5 avril 1888, Léon XIII me faisait écrire par Mgr Nocella, secrétaire des brefs pontificaux : « La bonté divine a voulu que, abandonnant le camp des ennemis de l'Eglise, vous recouvriez votre dignité et votre liberté », le Souverain Pontife n'entendait certainement pas dire que j'avais été auparavant un chevalier d'industrie. Il ne m'eût pas, évidemment, honoré d'un bref apostolique, m'engageant « à consacrer désormais, avec constance et dévouement, mes facultés, mes travaux et mes forces à la défense et à l'honneur du Saint-Siège et de l'Eglise catholique ». Léon XIII n'aurait pas dicté ces lignes : « Le Très Saint Père vous décerne ses encouragements, afin que vous répondiez avec ardeur à la grâce divine et que vous en recueilliez les plus précieux fruits, afin que, demeurant un salutaire exemple pour un grand nombre, vous assuriez à votre nom la vraie gloire et à vous-même le réel bonheur. »

A un fripon qui se convertit, l'Eglise dit : « Dieu vous pardonne, à raison de votre repentir ; mais restituez ce que vous avez escroqué, et disparaissez dans la retraite et l'oubli. » Elle ne lui dit pas : « Consacrez-vous désormais à la défense et à l'honneur du Saint-Siège et de l'Eglise catholique. »

*
* *

En lisant ce qui précède, nos amis se demanderont où je veux en venir, puisque le titre de cet article indique que j'ai à m'occuper de M. Georges Bois.

Tout ce qui vient d'être dit avait sa raison d'être ici. En effet, la tactique de la franc-maçonnerie est double. En même temps qu'elle publie à l'étranger des infâmes calomnies, claires et nettes, bien caractérisées, en France elle procède par insinuations ; et il est facile de voir que tout cela se tient, que tout cela est le résultat du même mot d'ordre.

M. Bois, lui, n'oserait pas imprimer des allégations semblables à celles de la *Patrie*, de Montréal ; il ne s'y risquerait pas. Les FF∴ Beaugrand, Fréchette et Maurin ont eu l'audace d'en venir à la calomnie la plus impudente, à raison des difficultés qu'il y a pour moi à entamer une procédure contre eux, à l'étranger, si loin (1).

Lui, le Georges Bois, pour remplir sa mission, il a recours à la correspondance particulière, s'il veut lancer une imputation précise, et il se renferme dans les généralités quand il écrit pour le public.

C'est ainsi qu'au courant de ses lettres à diverses personnes il a eu le cynisme de prétendre que j'ai commis des faux, tandis que, dans le journal où sont insérées ses élucubrations, il me représente comme un être absolument méprisable, déshonoré. Je lui ai donné le plus formel démenti en ce qui concerne ses accusations par lettres privées. Il ne les regrette aucunement, il ne s'en excuse pas ; il n'y fait aucune allusion dans sa réponse publique. Il affecte de prendre la chose avec une sorte de gaieté mêlée de mépris. Mes démentis, il n'en a cure. « Voilà qui est terrible, écrit-il ; mais nous aimons mieux cela que si Léo Taxil nous offrait son estime. » Je l'ai mis au défi de me poursuivre, lorsque je l'accuse d'être un auxiliaire du Grand Orient de France. Il sait bien que, dans ce cas, l'introduction d'une demande reconventionnelle démontrerait qu'il m'a calomnié sur la question des prétendus faux et sur le reste ; il sait qu'il en serait, par conséquent, pour sa honte. « Faire un procès à Léo Taxil ? répond-il. A quoi bon ? Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Que m'importe de lui faire octroyer une condamnation de plus ! » Notez que c'est M. Georges Bois qui nous a menacés d'une poursuite judiciaire, si nous persistions à le déclarer auxiliaire du Grand-Orient de France.

Or ça, cela nous va tout aussi bien. Je ne redoutais pas l'assignation de M. Georges Bois ; je la souhaitais de tout mon cœur. On va comprendre pourquoi.

Je me serais défendu contre M. Bois, en démontrant juridiquement l'odieux de son accusation de faux, au sujet des lettres de M[lle] Walder à M. l'abbé Mustel. La démonstration se faisait : 1° par un expert-juré en écritures ; 2° par un haut-maçon, qui n'a pas encore à se faire connaître, mais qui, dans une circonstance aussi grave, n'eût pas hésité à venir répondre, sous la foi du serment, aux questions que je lui aurais fait poser par le tribunal.

M. Georges Bois peut feindre le rire encore ; son rire est trop forcé pour tromper personne. Oui, un membre de la haute-maçonnerie, un de ceux par qui nous avons eu des renseignements de la plus grande importance, un ami personnel de miss Vaughan, actuellement membre actif d'un Suprême Conseil (pas de celui de France), aurait édifié le tribunal sur tout ce que M. Georges Bois nie. Ce n'est que partie remise, puisqu'il n'y aura pas de débats judiciaires. Notre collaborateur, — si l'on peut lui donner ce titre, — a des raisons très sérieuses pour ne pas se retirer « publiquement » de la franc-maçonnerie avant

(1) A vrai dire, ces messieurs se sont trompés dans leur calcul ; car je suis décidé à me faire rendre justice. Deux avocats catholiques de Montréal ont bien voulu se mettre à ma disposition ; je vais remplir toutes les formalités nécessaires ; j'irai au Canada au besoin, et nous verrons si de telles infamies ne seront pas châtiées.

quatre mois ; mais il eût devancé cette époque. en cas de procès où son témoignage eût été nécessaire.

Nous n'exhiberons donc pas les lettres de M. Bois à une audience ; nous les publierons ici.

Que l'on ne vienne pas dire que je viole le secret de la correspondance privée. Il ne s'agit aucunement de choses intimes, touchant à l'honneur des familles. Le jeu de M. Bois a été celui-ci : il a écrit diverses lettres, partout où il a pensé pouvoir nuire au docteur Bataille et à ses amis ; il écrivait, disait-il, confidentiellement, mais en donnant l'autorisation de communiquer la lettre à un tiers, dans le cas où l'on croirait utile d'éclairer l'opinion personnelle d'un ami. Je le demande à tout homme de bonne foi : est-il possible d'agir plus traîtreusement ? Et ces lettres, M. Georges Bois les envoyait aux directeurs de journaux catholiques, qui appuyaient la publication du docteur Bataille.

On dira ce qu'on voudra ; jamais pareille chose ne s'est vue dans les annales de la presse. Il arrive à tout journaliste de critiquer, d'attaquer même un ouvrage qui ne lui plait pas ; mais jamais, jamais on n'a vu un critique, eût-il porté les appréciations les plus hostiles, entreprendre, après son article, contre l'ouvrage déplaisant, une campagne de dénigrement, par voie de correspondance privée, auprès de ceux de ses confrères à qui l'ouvrage avait plu. Non, jamais un publiciste, ayant donné son avis public sur un livre, n'a eu recours au procédé de M. Georges Bois. Il y a donc en M. Bois, cela crève les yeux, autre chose qu'un critique.

A quelque parti qu'un homme appartienne, il est jugé quand il agit de la sorte. Cette conduite ne peut s'expliquer que de deux façons : ou c'est le fait de l'obéissance à une consigne, c'est l'exécution d'un mot d'ordre ; ou bien c'est la manifestation d'une haine personnelle, violente, intense, qui déborde, qui ne peut pas se contenir. En tout cas, c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus déloyal.

S'il y a haine de la part de M. Bois contre le docteur Bataille, toutes ses attaques passionnées tombent d'elles-mêmes. Mais M. Bois a eu soin d'écrire qu'il n'avait absolument rien contre notre ami, ni contre ses collaborateurs de la *Revue Mensuelle ;* ce n'est donc point dans un sentiment de haine qu'il faut chercher la cause de cet incroyable acharnement.

Cette cause apparaît très nette en rapprochant d'une « planche » du Grand Orient de France une des lettres particulières de M. Georges Bois. L'analogie est frappante. Le Grand Orient déclare que les révélations que j'ai faites sur la maçonnerie sont fausses, ne reposent sur aucun fondement ; M. Georges Bois vient à la rescousse et dit exactement les mêmes choses. mais il entre dans les détails et nie précisément ce que la maçonnerie a donné ordre toujours de tenir le plus caché.

Voici d'abord le document du Grand Orient de France ; cette planche a paru dans le *Bulletin Officiel* du rite français, n° de décembre 1891, pages 797-798 ; nous la reproduisons textuellement :

« Or.·. de Paris, le 8 janvier 1889 (E.·. V.·.)

« TT.·. CC.·. et Hon.·. FF.·.,

« Par une planche du 30 août 1888 (E.·. V.·.), le T.·. C.·. et Ill.·. F.·. Octavio Baéna 33e.·., Chancelier de l'Ordre (1), nous a fait part de l'émotion produite dans les régions soumises à votre pouvoir maç.·. par la publication faite à Barcelone d'un livre odieux de l'ex-F.·. Léo Taxil, payé par les éternels adversaires de la liberté humaine pour calomnier et déconsidérer notre impérissable et frat.·. Institution.

« Il nous a demandé s'il existait à Paris une réfutation imprimée du sbire littéraire que la grande famille maçonnique a chassé de son sein, après avoir constaté son indignité.

« Je suis chargé par le Conseil de l'Ordre, TT.·. CC.·. FF.·., de vous marquer l'extrême répugnance que les Maçons français ont toujours éprouvée pour une réfutation de griefs qui ne reposaient sur aucun fondement. En répondant à un renégat, la Franc-Maçonnerie lui aurait fait un honneur dont il n'était pas digne, et sur lequel comptaient peut-être ceux qui avaient spéculé sur notre indignation. M. Léo Taxil est aujourd'hui écrasé sous le commun mépris de ceux qui ont acheté ses services et de ceux qu'il a inutilement tenté de desservir ; il n'est pas même parvenu à se faire prendre au sérieux par le Grand Orient de France, et le public profane, après s'être laissé séduire un moment par un appât de malsaine curiosité, n'a pas tardé à juger à leur vraie valeur des attaques faites contrairement aux règles de la conscience, de la délicatesse et de la plus élémentaire pudeur.

« Le milieu éclairé dans lequel nous vivons nous a donc permis de ne pas compromettre la gloire de la Franc-Maçonnerie française dans une contestation publique avec un adversaire jugé indigne, et de répondre aux sectes qui ont acheté les renégats à vendre, par la seule attitude qu'elles méritaient : par le mépris.

« Si quelques esprits ont pu momentanément hésiter dans les localités éloignées des centres intellectuels, leur hésitation ne résistera pas longtemps aux lumières que leur apporte le zèle de nos FF.·., et nous nous persuadons, l'expérience aidant, que l'utile réplique à faire aux manœuvres et aux publications des cléricaux, c'est le recrutement par nos Loges d'un grand nombre d'esprits amis de la liberté et de la justice, c'est la création d'Ateliers nouveaux pouvant allumer parmi les hommes le flambeau des vérités maçonniques fondées sur la liberté, l'égalité et la fraternité.

« Il n'existe donc pas, à Paris de réfutation imprimée des ouvrages de Léo Taxil, et, par suite, il ne nous est pas possible de déférer au désir que vous exprimez d'en recevoir un exemplaire.

« Veuillez agréer, TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., l'expression de nos sentiments dévoués et fraternels.

« Par le Président du Conseil de l'Ordre,

« Le vice-président : FONTAINAS, 33e.·.

« Le secrétaire : G. LEVEL, 33e.·.

« — Le Conseil décide que cette communication figurera au Bulletin, pour expliquer le silence du G.·. O.·. de France en réponse aux attaques dont la Franc-Maç.·. est l'objet. »

Pour juger ce que vaut le F.·. Fontainas, on me saura gré de reproduire les renseignements publiés sur son compte par la *Croix* de Paris :

« Cet ennemi des congréganistes a un singulier dossier, s'il est vrai qu'il n'y a pas deux Fontainas parmi les francs-maçons belges.

(1) Le F.·. Octavio Baéna est le secrétaire grand chancelier du Suprême Conseil néo-grenadin, Etat de Bolivar, en Colombie (Amérique Centrale).

« Voici le passé du F.·. Fontainas, maçon belge :

« RENSEIGNEMENTS. — Echevin à Bruxelles en 1874 (ou 75), avec droit d'inspection dans les écoles, il fut révoqué.

« 1° Pour avoir perdu une jeune fille mineure, placée par lui à la tête d'une école communale. Ce scandale fut découvert quand il fut devenu impossible de le cacher.

« 2° Il fut emprisonné pour avoir tué le frère de la malheureuse fille, qui, désespéré et déshonoré, venait lui demander réparation.

« Après un certain temps de prison, il s'installa pompeusement à Paris, avec l'ex-institutrice dont il a plusieurs enfants, oubliant sa femme et ses trois enfants légitimes.

« Mme Fontainas mère est morte de chagrin en quelques jours.

« Malgré toutes les déclamations du F.·. maçon, ses deux filles ont été élevées dans un couvent en Belgique, où elles ont fait l ur première communion.

« Nous avons encore des détails sur les secours donnés par des couvents à la famille du F.·. Fontainas, maçon belge, ennemi des congréganistes et conseil du gouvernement français. »

Fermons la parenthèse sur le F.·. Fontainas, signataire de la planche où mon indignité est proclamée. On a vu plus haut à quelles infâmes calomnies les francs-maçons ont recours pour atténuer la portée des révélations que j'ai faites, et que le docteur Bataille et M. De la Rive sont venus confirmer et renforcer, en attendant que d'autres viennent encore apporter leur témoignage à la vérité des faits par moi divulgués. Il est facile de comprendre que, si les sectaires ne nous réfutent pas, c'est que cela leur est impossible ; ils se donnent alors des airs méprisants.

Il faut constater que ce dédain affecté n'a pas réussi à faire croire à la parfaite innocence de la franc-maçonnerie ; car, un an et demi après la publication de la fameuse planche de mépris dans le *Bulletin officiel du Grand Orient*, on a eu recours à une nouvelle tactique. Le docteur Bataille venait d'éclairer la situation de la façon la plus lumineuse ; il était net, précis ; à côté des faits surnaturels qu'il relatait en montrant l'œuvre de Satan dans la secte, il expliquait tout le mécanisme de cette association ténébreuse internationale ; il venait d'annoncer, admirablement renseigné, que la direction suprême de la franc-maçonnerie allait être transportée en Italie, et il désignait formellement l'Italie comme devant être, à bref délai, le théâtre de la grande lutte contre l'Eglise.

Rappelez bien vos souvenirs, chers lecteurs ; revoyez les fascicules du docteur (notamment le 5e et le 6e, parus en avril et mai 1893). Il était évident, dès lors, pour les Suprêmes Conseils et Grands Orients, que le docteur Bataille avait conservé, dans l'intérêt de la cause chrétienne, des intelligences dans la place, puisqu'il pouvait en quelque sorte annoncer à coup sûr ce qui allait arriver.

Eh bien, c'est à ce moment-là même que M. Georges Bois entre en scène, flanqué de son compère Paul Rosen, dont il essaie à présent de se séparer, le trouvant devenu compromettant ; car il le sait pris et bien pris. C'est alors que M. Bois commence sa campagne. Les francs-maçons, eux, se taisent ; c'est le premier point de la consigne (planche Fontainas). Le second point sera exécuté par M. Bois, qui, dans la presse catholique, est parvenu à obtenir les fonctions de secrétaire de la *Corporation des publicistes chrétiens*. C'est en usant de ce titre que, de son autorité privée, M. Georges Bois, tout en fulminant dans la pseudo-*Vérité* contre le docteur Bataille et ses amis, adressera aux journalistes adversaires de la secte ces lettres particulières si perfides, dont le but indéniable est d'arrêter le mouvement en faveur du révélateur redoutable, et, par conséquent, dont l'effet matériel, indéniable aussi, est de servir, hypocritement, en secret, la cause de la franc-maçonnerie.

La copie d'un certain nombre de ces lettres nous a été envoyée. Des amis du docteur se sont trouvés être les tiers en faveur de qui M. Bois autorisait la communication de ses factums prétendus confidentiels. Des personnes, indignées en présence d'aussi déloyales manœuvres, sont devenues de nouveaux amis pour le docteur Bataille et ses collaborateurs de la *Revue Mensuelle*. Bref, le misérable procédé de M. Bois s'est retourné contre lui. Alors, — et c'est cela qui prouve bien qu'il avait conscience de la déloyauté de sa conduite, — alors, M. Georges Bois a fait, même par huissier, défense aux destinataires de ses lettres de les publier ; il a menacé un journal qui comprenait dans sa rédaction un de nos amis, sachant que celui-ci avait reçu communication de plusieurs de ces fameuses lettres.

Trop tard, monsieur Bois ! Nous l'avions déjà, votre correspondance perfide et calomnieuse, et nous la publions sans en demander la permission aux destinataires, sans nous soucier de vos menaces. Et ne venez pas dire que nous n'avons pas le droit de faire cela ; car nous agissons ainsi pour faire apparaître la vérité, pour donner au public les moyens de connaître votre machiavélisme, en un mot, pour vous démasquer. Il serait vraiment trop commode de calomnier les gens sous le sceau du secret, de multiplier des coups portés dans l'ombre sous le couvert de correspondances confidentielles, et de venir s'opposer ensuite à ce qu'une conduite aussi lâche et déloyale soit mise au jour.

Vous avez envoyé de tous côtés des lettres remplies de mensonges, monsieur Georges Bois ; pour votre honte, nous les publions.

En voici, d'abord, une qui a été adressée au rédacteur en chef d'un journal catholique de l'Est. Ce publiciste avait été entrepris par M. Bois, qui était parvenu à lui rendre suspecte l'œuvre de divulgation du docteur Bataille. Il est un de ceux auprès de qui M. Bois m'accusa d'avoir commis des faux, et c'est précisément cette accusation calomnieuse qui fut cause du revirement d'opinion du journaliste dont il s'agit en notre faveur ; un hasard providentiel lui mit entre les mains une preuve matérielle du contraire de ce que M. Bois avait allégué ; M. Bois était allé trop loin. Ce n'est pas de ce publiciste que nous tenons la lettre qu'on va lire ; M. Bois en ayant autorisé la communication à des tiers, il s'est trouvé qu'un de mes amis en a eu connaissance et s'est empressé de m'en transmettre la fidèle copie. Le destinataire, qui est un homme

de conciliation, qui est un de ceux qui regrettent cette polémique (dans laquelle nous n'avons pas été les provocateurs, on le reconnaîtra), sera peut-être peiné de cette publication ; mais c'est aussi un homme d'honneur, et il ne démentira pas l'existence de cette lettre ; d'où il résulte que M. Bois ne pourra pas la nier.

On avait mis en question la Loge-Mère *le Lotus*, de Paris, qui est le triangle palladique d'où sont nés en France tous les autres triangles existant à cette heure. C'est à ce propos que M. Georges Bois écrivait, à la date du 12 septembre 1893, en ces termes :

«... Si Léo Taxil connaît une loge du nom de *Lotus*, qu'il veuille bien dire où elle se trouve. Il doit le savoir, s'il sait ce qui s'y passe. Ce qui est actuellement connu sous le nom de « Lotus », c'est une revue, organe d'un groupe de personnes occupées d'occultisme, de magie, de théosophie, de magnétisme, ou d'orientalisme hindou. Ce n'est pas une société secrète. Ce sont les disciples de Papus, du sâr Péladan, la suite de l'école autrefois fondée par le baron Du Potet. Tout cela se trouve à la disposition du public.

« Y a-t-il des lucifériens ? Le baron Du Potet, qui a fait un livre déjà ancien, connu et très supérieur à celui du docteur Bataille par les faits qu'il décrit et qui sont des faits contrôlés, était, sans le dire, un luciférien ; ses disciples disent : un magicien.

« Il y a des gens adonnés aux pratiques démoniaques. On dit couramment la messe noire, *mais je ne connais pas d'organisation ni de grades*.

« Je ne connais rien non plus qui permette de croire aux fêtes folles que Léo Taxil a décrites sous couleur de divulguer les secrets des loges de femmes dans la Maçonnerie. Récemment, le *Bulletin du Grand Orient* annonçait le mariage du F∴ Gouverneur, secrétaire du Grand Orient, avec la lowtonne Grimler, fille du concierge du Grand Orient. D'ailleurs, les maçons ne se cachent nullement d'attirer les femmes à la maçonnerie, et ne font pas même le silence sur les solennités où on les invite. On trouve chez Teissier (rue Jean-Jacques Rousseau, 37), les ornements et rubans de sœurs. J'ai vu moi-même défiler un enterrement civil, suivi de maçons ornés de leurs cordons, et de dames parées d'attributs maçonniques.

« Ce que les dames font dans la maçonnerie, je n'y suis pas allé voir. Je suppose que les fêtes maçonniques où figurent les dames sont aujourd'hui ce qu'elles étaient au beau temps des loges de femmes sous l'Empire et la Restauration : des moyens de soustraire la femme à l'action de l'Eglise. Léo Taxil, d'ailleurs, qui a été maçon peu de temps, n'est jamais entré dans une loge de dames. Ce qu'il en rapporte ressemble trop à ce qu'il rapporte en un livre obscène, qu'il a publié sous le titre de la *Corruption fin-de-siècle*. Ses loges de femmes portent de gros numéros.

« Or, si c'est vrai, je veux bien qu'on me le dise, mais je ne ne veux pas me laisser raconter indéfiniment des histoires que rien n'appuie ni ne contrôle, et qui offensent le sens commun autant que la décence.»

Ici, je suis obligé d'interrompre la lettre de M. Georges Bois et d'en sauter un passage. Il s'agit d'un fait que j'ai relaté dans *Y a-t-il des femmes dans la franc-maçonnerie?* (page 393, lignes 11 à 15) ; mais ce qui est imprimé dans un livre ne saurait être inséré dans un journal. M. Bois s'inscrit en faux contre ma révélation d'une ignoble pratique, aggravée par le plus infâme des sacrilèges. Et, défendant les maçons accusés de ce forfait, M. Bois écrit : « Je me demande où est l'homme qui consentirait à cela ! Cette action, si elle était vraie, ferait mourir de honte ce frère maçon, avant de lui donner un plaisir ! »

M. Bois m'attribue ensuite la paternité du récit fait par le docteur Bataille, qui a rapporté que les Chinois fanatiques, lors des émeutes soulevées pour amener le massacre des missionnaires, poussent l'ignominie jusqu'à uriner dans la bouche des martyrs mis à la torture. Or, c'est bien M. le docteur Bataille qui a rapporté ce fait, et il possède, à l'appui, un album imprimé en Chine, reproduisant, sous forme de gravures de propagande anti-catholique, les peintures murales des temples de la San-ho-hoeï. Voir les 4 spécimens publiés dans *le Dia le au XIXe Siècle*, premier volume, pages 260, 261, 268, 269. Ce ne sont pas des copies faites à la main et dont l'authenticité pourrait être contestée ; c'est l'album imprimé même que le docteur Bataille possède, chacun de ces abominables dessins étant accompagné de la légende explicative, en chinois. Cet album, notre ami l'a montré chez son éditeur à qui a voulu le voir. Dire que ces horreurs sont des inventions, et qu'elles ont été imaginées par moi, est un mensonge impudent.

Mais c'est la fin de la lettre de M. Bois qu'on ne saurait trop méditer, après avoir lu, d'autre part, la planche Fontainas ; le secrétaire de la *Corporation des publicistes chrétiens* ne craint pas d'aller jusqu'à faire l'éloge des vertus privées de ces bons et chers francs-maçons. Savourez cette défense de la secte contre les accusations portées par Bataille, par moi, par tant d'autres ; admirez avec quel art, avec quel raffinement d'hypocrisie elle est présentée, et dites ensuite si un tel défenseur n'est pas pour les francs-maçons un précieux auxiliaire :

« Il faut laisser de côté ces exagérations, écrit M. Georges Bois. La vérité est qu'il faut étudier la maçonnerie comme une branche de l'histoire contemporaine, avec le même scrupule de l'exactitude, la même précision des faits, des personnes et des dates, la même recherche des documents. Un seul fait bien prouvé a plus d'autorité que la collection entière des livres de Taxil et de Bataille.

« *Il en est de même de la façon de juger les francs-maçons actuels. Le bon sens et l'expérience de la vie sont des guides plus sûrs que les feuilletons merveilleux. Il n'est pas difficile de connaître les francs-maçons autour de nous : voyez comment ils vivent en public et dans la famille, comment ils font leurs affaires, comment ils se conduisent, s'ils sont bons maris et bons pères, s'ils méritent la considération publique, s'il y a place dans la vie pour des relations mystérieuses avec une maçonnerie des dames?... Les scènes affreuses et romanesques ? ces choses ne passent pas inaperçues dans la vie d'un maçon qu'on a pour voisin et qu'on coudoie du matin au soir !... L'existence des francs-maçons haut-gradés ou bien des militants très en vue n'a rien non plus, en général, de secret. Ils ne font pas un pas plus long que l'autre, sans que la presse en retentisse. Les histoires de diable ne seraient pas longtemps des histoires inconnues.*

« A l'étranger, je ne connais que l'Espagne où la maçonnerie des dames est officielle; on dit que la reine en est grande-maîtresse honoraire... Je n'en ai pas d'autre preuve. C'est aussi en Espagne que les loges portent le nom de triangles. La maçonnerie espagnole paraît en ce moment occupée surtout de politique. On dit qu'elle prépare la République ?... »

Eh bien, je le demande à nos lecteurs catholiques, sont-ils fixés sur le monsieur ? La manœuvre et son but sont-ils assez évidents?

Pour moi, qui, par mes relations, suis au courant de bien des choses maçonniques ignorées du public, je ne puis pas croire à des erreurs de la part de M. Bois. Cet homme sait exactement à quoi s'en tenir, et il cherche à donner le change, à créer des quiproquos, aujourd'hui que l'occultisme maçonnique luciférien est découvert.

Quiproquo, à propos de la Loge-Mère *le Lotus*, dont le docteur Bataille a promis d'indiquer le local, nom de la rue et numéro de la maison. S'il ne l'indique pas avant d'en être arrivé à la XIe partie de son ouvrage, c'est qu'il a ses raisons pour cela ; et l'on admettra bien, je suppose, qu'il n'a pas à en rendre compte à M. Bois, lequel n'a en somme aucun mandat d'une autorité ecclésiastique quelconque pour l'interroger.

Quiproquo voulu, à propos des disciples de Papus, de Péladan et de Du Potet. Dès le début, le docteur Bataille a spécifié qu'il n'y avait point lieu de confondre les satanistes non organisés, manœuvrant en petits groupes épars, auxquels M. Bois fait allusion, et les palladistes, qui sont les véritables lucifériens et qui sont parfaitement organisés ; le convent du palais Borghèse (20 septembre 1893) en est l'indestructible preuve.

Quiproquo voulu encore, à propos des pseudo-sœurs, femmes ou parentes de maçons, et les vraies sœurs maçonnes, celles dont nous nous occupons et qui, réalisant la formule de Weishaupt et d'Albert Pike, servent à parfaire les frères trois-points dans l'art de vaincre leurs passions.

Quant aux faits monstrueux de débauches compliquées de sacrilèges, dans certaines arrière-loges, il n'est pas nécessaire d'en avoir été le témoin pour en connaître l'existence. Un de ces faits-là, et précisément un de la nature de celui que M. Georges Bois déclare inventé par moi, peut être certifié par une personne dont le rédacteur en chef du journal de M. Bois ne saurait mettre la parole en doute.

Nous l'avons toujours dit ici, malgré les entraînements de la polémique, nous nous refusons à considérer M. Auguste Roussel comme solidaire de la conduite de son collaborateur. M. Roussel, aveuglé par son amitié pour M. Bois, peut me traiter aussi injustement qu'il lui sera possible ; à lui, je ne riposterai jamais, et, s'il veut se rappeler un incident de la guerre odieuse qui m'est faite par la maçonnerie (août 1888), il comprendra pourquoi. M. Auguste Roussel se laisse égarer, au point de n'avoir pas voulu prendre communication des preuves que le docteur Bataille s'est offert à mettre sous ses yeux au sujet de la question Cerbère, niée par M. Bois. Je fais à mon tour une autre proposition à M. Auguste Roussel, qui est un homme d'honneur : contre sa parole d'honneur, à lui, de garder le secret absolu sur les personnes en cause, je le mettrai en rapport avec quelqu'un qui pourra lui attester que le fait dont il s'agit n'est nullement une invention de ma part, mais est malheureusement trop vrai et n'est pas un fait isolé, accidentel. Je vais plus loin : d'avance, je passe condamnation de mon récit, si M. Roussel, quand je lui aurai nommé la personne qui pourra le renseigner, déclare que l'affirmation de cette personne n'a pas de valeur à ses yeux.

Mais, d'autre part, si cette enquête est acceptée, je demande à M. Auguste Roussel quelle mesure il prendra à l'égard de son collaborateur, lorsqu'il lui aura été prouvé que j'ai été l'écho de l'exacte vérité. Couvrira-t-il plus longtemps M. Bois ?...

⁂

En passant, je dois relever la perfide accusation d'obscénité portée par M. Bois contre mon livre *la Corruption fin-de-siècle*. De ce que ce livre ne peut pas être mis entre toutes les mains, — il en est de même de bien d'autres conçus dans le meilleur esprit, — il ne s'ensuit pas que ce soit une œuvre d'immoralité.

Des écrivains catholiques, dont l'honnêteté vaut bien celle de M. Georges Bois, certes, l'ont hautement approuvé ; des ecclésiastiques l'ont recommandé ; des religieux l'ont publiquement déclaré utile et honnête. Plus de cent comptes-rendus favorables en ont été donnés par la presse conservatrice et catholique. Je n'en citerai qu'un, celui du *Nouvelliste de Bordeaux*, d'abord parce qu'il est le plus court, ensuite parce que l'opinion de ce journal ne saurait être récusée par la *Vérité*, notre confrère girondin suivant la même ligne de conduite politique et religieuse que la *Vérité* de M. Auguste Roussel.

« M. Léo Taxil vient d'écrire un nouvel ouvrage des plus intéressants et des plus méritoires ; — ainsi s'exprimait le *Nouvelliste*, lors de la première édition. — Son livre, *la Corruption fin-de siècle*, est le tableau écœurant, mais exact, des turpitudes que tolèrent et que protègent trop souvent les pouvoirs publics. Ce livre s'adresse aux personnes d'un âge mûr et ne saurait être mis entre les mains des jeunes gens. Mais M. Léo Taxil a eu raison de l'écrire ; car il faut à tout prix que l'opinion publique flétrisse les corrompus de cette fin-de-siècle. »

Quand M. Georges Bois joue l'indignation à propos de cet ouvrage, c'est tout uniment une variation de son rôle de comédien. Là surtout, c'est un simple farceur.

⁂

Lorsque M. Bois nie le fonctionnement du satanisme maçonnique, nie les loges féminines, prétend qu'il n'y a, excepté en Espagne, aucune organisation d'ateliers androgynes, affirme qu'en France on se borne à donner des cordons à des louvetonnes et à des femmes de maçons, et célèbre les vertus des sectaires, en les peignant comme de braves gens, dont on peut ne pas partager les idées, mais qui s'occupent uniquement de politique ; lorsqu'il recourt en même

temps à la calomnie, pour discréditer les anti-maçons, c'est une autre affaire, et il faut avoir l'esprit bien prévenu pour ne pas voir son jeu.

Et quel aplomb a cet homme d'oser écrire que les triangles sont tout bonnement les loges (espagnoles) ordinaires !

Les triangles ? les loges lucifériennes ? mais il en connaît l'existence depuis longtemps !... Son rôle consiste à empêcher la lumière de se produire. Sitôt que des révélations sont trop gênantes pour la secte, vite il contrecarre leur auteur ; il s'efforce de le vilipender de toutes façons ; il envoie des petits papiers partout, afin de faire naître la défiance et d'empêcher ainsi l'attaque de s'étendre. Il ne recule devant rien pour arriver à ses fins. Puis, s'il n'atteint pas le résultat qu'il s'était proposé, il change ses batteries. Voilà un événement inattendu, le schisme des hauts-maçons américains, qui met en plein jour ce luciférianisme maçonnique organisé qu'il niait ; voilà le sacrilège audacieux, le vol des hosties consacrées, à Notre-Dame ; voilà le scandale causé par dom Sommorostro, l'archiprêtre de Ségovie, que l'on découvre être Vénérable de loge depuis près de trente ans ; voilà l'affaire Barbe Bilger ; voilà le tapage de l'insurrection de miss Vaughan et de Paolo Figlia contre Lemmi ; voilà aussi le procès de Lucie Claraz, la grande-maîtresse de Fribourg. Il n'y a plus possibilité de nier, maintenant. Alors, M. Georges Bois exécute une pirouette ; et, lui qui nous accusait d'exagérer, il imagine tout à coup que, dans le seul quartier Saint-Sulpice, à Paris, il y a vingt-deux chapelles satanistes !...

Sont-ce des loges maçonniques lucifériennes ? Oh ! que nenni ! Le Grand Orient de France n'avoue pas ces loges-là ; il n'y a pas de danger que M. Bois en parle jamais... Mais on a droit de s'étonner que M. Georges Bois, qui demande l'adresse de la Loge-Mère *le Lotus*, ne donne pas celles de ses vingt-deux chapelles satanistes du quartier Saint-Sulpice. Soyez certains qu'il ne les donnera pas ; il y a à cela une bonne raison, c'est qu'il a menti.

Il est dans la situation de l'espion politique que le directeur de la sûreté générale a placé en observation dans un club ; si l'indicateur policier s'aperçoit qu'il est suspecté, vite il fait des motions ultra-révolutionnaires, espérant par là endormir les soupçons ; les autres membres du club ne sont plus que de pâles réactionnaires auprès de lui.

Avant peu, M. Georges Bois nous servira des diableries bien autrement extraordinaires que les récits du docteur Bataille.

Mais, pour en revenir à ce que je disais, savoir que M. Bois connaissait fort bien l'existence des loges lucifériennes, il suffira de reproduire quelques lignes d'un récent article de M. Bois.

M. De la Rive venait de donner, dans son volume *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle*, de nombreux détails sur la loge de Fribourg *la Régénérée*, qui avait comme annexe un temple à Satan, creusé dans le roc, à l'extrémité du jardin et indépendamment du local de la loge ordinaire. M. Huysmans, dans une interview publiée par le *Matin*, avait confirmé les dires de M. De la Rive. L'affaire de la sœur Lucie Claraz venait devant les tribunaux. Or, M. Georges Bois savait tout cela, et il n'avait rien dit.

Il n'était plus possible de garder le silence. Le 30 avril dernier, enfin, la *Vérité* se décida à parler. Elle reproduisit l'interview de M. Huysmans, où il est dit, après M. De la Rive, très expressément, qu'il s'agit bien d'un atelier maçonnique, annexe d'une loge ordinaire ; qu'on y poignardait des hosties consacrées ; que « le costume de rigueur pour les sœurs maçonnes était celui d'Eve avant le péché » ; que ces filles étaient chargées de fournir les hosties et se les procuraient par des communions sacrilèges ; qu'on chantait des psaumes et des cantiques en l'honneur de Lucifer, etc. A son tour, la *Vérité* déclarait « confirmer ce récit ». Un ami connaissait ce temple souterrain, l'avait visité.

Citons quelques passages de l'article de M. Georges Bois :

« Cette construction souterraine est l'œuvre d'un avocat fribourgeois, qui dépensa une somme considérable à reconstituer, selon le rite que de ténébreuses recherches lui avaient fait connaître, une loge mixte de sœurs et de frères diabolisants. *C'est la seule loge dont nous ayons entendu parler où les sœurs paraissent, en masse, entièrement dévêtues. Par ce détail, elle semble se distinguer des rites maçonniques jusqu'ici connus.* »

Que dites-vous de cela ?... Il n'était plus possible de nier, à raison du procès de la grande-maîtresse Lucie Claraz. Donc, M. Georges Bois ne peut se soustraire à la nécessité de parler de la loge fribourgeoise et de ses orgies lucifériennes ; mais comme il a soin de déclarer qu'il n'y a pas d'autres loges où ces infamies soient mises en pratique !... Est-ce un adversaire ou un défenseur de la maçonnerie qui a écrit les deux phrases que j'ai reproduites *en italiques ?*

Et, pour atténuer plus sûrement l'effet de ces constatations, écrasantes pour la secte, il imagine immédiatement un conte bleu : cette loge, dit-il, pratiquait un rite en onze grades dit des *Architectes d'Afrique ;* elle était un dernier vestige d'un rite totalement oublié.

Menteur ! Où a-t-il vu que, dans le rite des *Architectes d'Afrique*, on communiait avec des hosties noires consacrées à Lucifer ?... Et c'est pourtant là ce que M. De la Rive et M. Huysmans ont raconté au sujet de la loge de Fribourg. Or, la communion avec des hosties noires consacrées à Lucifer est la cérémonie caractéristique de la messe dite « adonaïcide » des Odd-Fellows de la seconde classe, rite sataniste imaginé par Moïse Holbrook, organisé par Longfellow, et pratiqué actuellement dans tous les pays du globe.

Après cela, M. Bois donne la description du temple souterrain, description qui confirme d'autant mieux celle faite par M. De la Rive, qu'elle y ajoute quelques menus détails nouveaux.

M. Bois dit encore, après sa description :

« Les frères et les sœurs *en maçonnerie,* expropriés de cet asile *où le mystère était remarquablement sûr*, ne semblent pas avoir cependant renoncé à leur culte diabolique. La GRANDE-MAITRESSE de la *Régénérée*

que plusieurs personnes connaissent à Fribourg, n'a rien changé à ses allures. On la voit presque journellement dans les églises, et, plus souvent qu'ailleurs, à la collégiale de Saint-Nicolas, où elle fait des communions dont le caractère sacrilège n'est pas douteux. »

C'est à cause de ces communions sacrilèges qu'a eu lieu le procès ; un vénérable curé, voyant la grande-maîtresse Lucie Claraz s'approcher de la sainte table, refusa formellement de lui donner la divine Eucharistie (1).

Et le Georges Bois qui, le 30 avril 1894, s'est vu contraint de constater publiquement l'existence d'une loge androgyne luciférienne, où dans les assemblées les sœurs étaient complètement dévêtues, est le même Georges Bois qui, moins d'un an auparavant, alors qu'il croyait réussir à étouffer les révélations du docteur Bataille, écrivait la lettre du 12 septembre 1893, reproduite plus haut !...

Puis, est survenue l'affaire des loges parisiennes insultant la mémoire de Jeanne d'Arc. Le *tolle* contre la maçonnerie a été général. Le *Matin*, lui-même, qui n'est guère entaché de cléricalisme, a dit à ce propos quelques dures vérités aux frères trois-points. Il terminait un article en ces termes : « Les modernes Cauchons du Grand Orient perdraient en France tout crédit, s'ils voulaient brûler une seconde fois l'héroïne d'Orléans. »

Là-dessus, M. Georges Bois de faire chorus.

« *Les modernes Cauchons du Grand-Orient !* écrit-il (mardi 22 mai), le mot est bien trouvé... Puissent tous les gens de bon sens ouvrir les yeux et comprendre ce que sont intellectuellement ET MORALEMENT **ces mauvais lieux qu'on nomme des loges,** et que partout dans les villes de province on se montre au doigt en passant ! »

Voilà, certes, des lignes auxquelles on ne saurait trop applaudir, si elles étaient sincères. Mais voilà, ceux qui n'ont lu que cet article de M. Bois, ceux qui ignorent ses manœuvres, ceux qui ne sont pas au courant de ses contradictions, ceux qui n'ont pas sondé les dessous de sa campagne de dénigrement systématique contre les anti-maçons les plus détestés par la secte, ceux-là peuvent s'y laisser prendre. Pour nous, c'est une nouvelle comédie.

L'homme qui est si complètement d'accord avec le F∴ Fontainas, l'homme qui est l'ami du F∴ Pétrot, l'homme qui a écrit la lettre du 12 septembre 1893, n'a pas le droit, ayant célébré les vertus domestiques des frères trois-points, ayant nié impudemment les loges androgynes et leurs honteux mystères, d'imprimer aujourd'hui que « *les loges sont des mauvais lieux.* » Ou alors, pour pouvoir honorablement faire cette volte-face, il aurait fallu que M. Georges Bois commençât par présenter des excuses aux anti-maçons qu'il a calomniés. Au contraire, il a fait le rodomont ; il l'a pris de haut, lui qui aurait dû se faire bien petit, lui qui s'était empêtré d'un Paul Rosen, lui qui s'est porté le garant de Moïse Lid-Nazareth.

Maintenant, il est trop tard. Toutes les variations que M. Bois pourra exécuter ne sauraient effacer les mots justes que notre vénérable ami M. le chanoine Mustel lui a appliqués : « Aucun témoignage d'estime et de confiance, quel qu'en soit l'auteur, ne peut lui être utile. Ou ses collaborateurs le connaissent, et, en ce cas, leur jugement suffit ; ou il a pu les tromper, eux qui le voient tous les jours, avec lesquels il vit ; — ce qui n'est pas inouï, *témoin Nubius ;* — et alors il n'est personne qui n'ait pu se méprendre sur son compte. »

M. Bois aura beau faire, beau dire, beau écrire ; il s'est rendu « suspect ».

Il me reste à reproduire encore d'autres lettres de lui ; mais, comme celles-ci ont été rédigées en collaboration avec M. Paul Rosen, je dois m'occuper à présent de ce dernier.

Nous n'avons pas la preuve de l'inscription de M. Georges Bois sur un tableau d'atelier maçonnique ; mais nous avons la preuve que M. Paul Rosen n'a jamais cessé d'appartenir à la franc-maçonnerie, que Moïse Lid-Nazareth et lui ne font qu'un, qu'il connaît personnellement et intimement Sophie Walder, dont il est à l'occasion le compagnon de voyage, et qu'il est en correspondance maçonnique avec le secrétaire même d'Adriano Lemmi, chef suprême de la secte. Or, quand il aura été prouvé ensuite, et pour terminer, que M. Georges Bois n'ignorait rien de tout cela, il me semble que le fait de s'être associé avec M. Rosen, d'avoir coopéré à plusieurs de ses manœuvres et de s'être porté garant pour lui auprès des catholiques, il me semble que ce fait, cette attitude, cette situation, équivaudra, aux yeux de tout homme de bonne foi, à une inscription officielle.

M. de Marolles n'en demanderait pas tant pour m'exécuter, moi.

Le religieux qui a fait découvrir l'affiliation maçonnique de dom Sommorostro, est parti en campagne à raison de certains soupçons ; son enquête a été appuyée, et l'on est arrivé à connaître la triste vérité. Pourtant, dom Sommorostro n'avait pas contre lui des falsifications de documents maçonniques, faites de façon à servir les intérêts de la secte ; l'enquête a été néanmoins engagée, et finalement l'archiprêtre de la cathédrale de Ségovie a été mis au pied du mur. Il a fini, non sans peine, par avouer.

Après l'exécution de son ami Paul Rosen, M. Georges Bois avouera-t-il ?

Léo Taxil.

Nous avons appris avec plaisir et nous sommes heureux d'annoncer que notre éminent collaborateur M. A.-C. De la Rive vient de recevoir de la *Société d'Encouragement au Bien* une médaille d'honneur pour ses remarquables travaux sur *l'Esclavage en Afrique*.

Détail piquant : le président de la séance où l'œuvre de notre ami a été couronnée (27 mai) n'était autre que M. Jules Simon, ex-trentre-troisième du Rite Ecossais, qui, comme on le sait, a depuis longtemps abandonné la franc-maçonnerie.

Nos meilleures et nos plus cordiales félicitations à M. De la Rive.

(1) Voir le compte-rendu de ce procès dans le bulletin-couverture du 18e fascicule du *Diable au XIXe Siècle,* page 2.

CHRONIQUE DU SURNATUREL

LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT

Les lecteurs du *Diable au XIXe Siecle* savent que, si, pendant son enquête, le docteur Bataille a été préservé de bien des dangers, il le doit, tout au moins en bonne partie, à la médaille de saint Benoît, dont l'avait muni son directeur, le vénérable abbé Laugier.

Un de nos abonnés nous communique une précieuse petite feuille, imprimée à Dôle-du-Jura, le 10 février dernier, dans laquelle sont relatées quelques-unes des faveurs obtenues dans les missions par la protection et la médaille de saint Benoît. Ce sont là des récits, tirés de la correspondance des missionnaires et des religieuses établis dans les plus lointains pays pour la conversion des âmes. Il faut lire ces pages, qui respirent la vérité, la simplicité pieuse qui sait si bien raconter ce qui a été vu, constaté et compris grâce à l'intelligence donnée par la foi.

Il ne s'agit pas de faits anciens ; les correspondances citées sont toutes de l'année dernière.

L'authenticité des lettres est certifiée par M. l'abbé Guichard, curé de Dôle-du-Jura.

Voici, d'abord, une relation d'une Religieuse Franciscaine, écrivant de Mésopotamie, en 1893 :

« Une de nos élèves, mariée depuis six ans. était extrêmement malheureuse. Son mari, ensorcelé par deux mauvaises femmes, ne pouvait plus la supporter ; les parents se joignirent à leur fils pour faire souffrir à cette jeune femme, à peine âgée de vingt ans, les plus mauvais traitements.

« L'année dernière, elle vint un jour prier dans notre chapelle ; elle me raconta ses misères.

« Elle venait d'être chassée de la famille et obligée de se retirer chez ses parents. On lui ôta sa petite fille, âgée de trois ans, sans qu'il lui fût permis de la voir.

« Quelque temps après, les prêtres de la ville, s'étant intéressés à ce ménage désuni, firent rentrer la jeune femme ; mais la situation restant la même, elle souffrait un véritable martyre. Sa condition était absolument celle d'une esclave. Sa petite fille elle-même, poussée par son père et par ses grands parents, lui disait les injures les plus horribles.

« Le jour de Noël, la pauvre femme, s'étant échappée pour voir ses parents, vint passer quelques minutes près de nous et nous raconter une partie de ses peines. Nous lui donnâmes une médaille de saint Benoît, en lui recommandant de la glisser dans les vêtements de son mari...

« Le pauvre homme a été, pour ainsi dire, subitement changé, et ses parents aussi. Il a fait une confession générale et ne savait comment remercier le Bon Dieu du changement qui venait de s'opérer en lui. Sa femme est venue me voir à Pâques ; elle pleurait de joie en nous racontant la conversion de son mari. Cette conversion se maintient, et le ménage reste bien uni. »

Ce premier fait montre bien que, dans les maux dont nous sommes affligés, il ne faut pas toujours voir de parti-pris des causes naturelles. Combien de nos matérialistes et même de ces catholiques superficiels qui ressemblent si fort aux sceptiques auraient trouvé, s'ils l'avaient connu, que la conduite première de ce mari, sous l'influence de deux mauvaises femmes, n'était pas une chose extraordinaire. Pourtant, il y avait bien là l'action directe du diable ; la bonne sœur franciscaine écrit le mot exact, quand elle dit que cet homme était *ensorcelé*. Et la preuve, c'est que le diable, dès qu'il a été mis en contact avec la médaille de saint Benoît, s'est empressé de prendre la fuite. Le mari est devenu bon, affectueux pour sa femme ; le diable n'était plus là, il ne pouvait plus l'exciter contre elle.

« Ce n'est pas le seul cas, continue la religieuse franciscaine, où nous ayons reconnu la puissante protection de saint Benoît, depuis que nous avons de ses médailles.

« Bon nombre de personnes atteintes de troubles d'esprit, de scrupules ou d'autres afflictions difficiles à décrire, nous ont témoigné leur reconnaissance pour leur avoir donné de ces médailles dont elles ont apprécié la merveilleuse efficacité.

« Voici un fait qui mérite d'être connu :

« Il y a quelque temps, on nous demandait une de ces précieuses médailles pour une femme qui a déjà mis au monde un bon nombre d'enfants, mais qui n'en a point conservé. La pauvre femme, chaque fois qu'elle se trouvait enceinte, se voyait à tout instant poursuivie par un spectre qui se montrait à elle, et qui venait, disait-elle, la serrer à la gorge ; elle s'évanouissait au même moment, ce qui lui arrivait chaque jour plusieurs fois. Mais, depuis qu'elle est armée de la médaille protectrice, elle est délivrée de ces horribles visions et de son infirmité. »

Ici, le surnaturel est encore bien indiscutable ; le spectre dont il s'agit est évidemment un démon. Cette femme était réellement obsédée, et non en proie à une hallucination. Saint Benoît, si redouté du diable, en a facilement triomphé.

Voici maintenant ce qu'écrit le R. P. Gojon, missionnaire de saint François de Sales, d'Annecy ; sa lettre est datée du 23 mars 1893 et vient de Gobalpore (Hindoustan) :

« ...Le 21 mars, nous avons célébré la fête de saint Benoît aussi solennellement que possible : le matin, messe en musique ; le soir, vêpres et sermon sur la vie et la médaille du glorieux Thaumaturge. Ensuite, pour témoigner notre reconnaissance à ce bon Saint, nous nous sommes tous consacrés à lui, et la

bénédiction du Très Saint-Sacrement a terminé cette belle cérémonie.

« Il est certain que la dévotion à saint Benoît est très populaire ici. Cela se comprend : il nous donne tant de preuves de sa protection ! Les dangers dont il nous préserve depuis trois ans sont toujours les mêmes. Les serpents venimeux foisonnent autour de nous. Et pourtant aucun accident ne nous est arrivé. Grâces en soient rendues à saint Benoît ! »

Passons à une lettre de la sœur Stanislas, religieuse de Saint-Paul-de-Chartres, résidant à Séoul, en Corée. Ici, la démonstration de la vertu miraculeuse de la médaille est des plus frappantes. Cette bonne sœur écrit, le 8 mai 1893 :

« ...Les médailles sont toujours bien accueillies ; car nous avons une grande confiance en saint Benoît dont nous avons éprouvé plus d'une fois la protection, et particulièrement cette année-ci d'une manière toute providentielle.

« La ville était désolée cet hiver par une épidémie de petite vérole. Bientôt le fléau nous atteint. Que faire avec plus de 150 enfants, et pas d'infirmerie séparée ; notre établissement est encore trop récent pour être pourvu de tout le nécessaire. Nous nous recommandons à saint Benoît, nous mettons une médaille à ceux qui n'en portaient pas encore, demandant à ce bon saint que cette triste maladie épargne ceux qui se portaient bien.

« Nous avons été pleinement exaucées. Pas un enfant n'a été pris, et pourtant ils étaient dans la même chambre, couchant côte à côte par terre avec les malades ; car, ici, on ne connaît pas les lits.

« Quand je dis pas un, je me trompe : une enfant qu'on avait apportée et à qui on avait oublié de mettre la médaille a été prise, tandis que les autres nouveaux à qui on a donné de vos médailles ne se sont pas sentis du mauvais air dans lequel ils se trouvaient.

« J'ai promis à saint Benoît que, s'il nous exauçait, je vous en ferais part, et je viens aujourd'hui tenir ma promesse, en le remerciant de tout mon cœur de sa puissante protection. — Je ne sais si ma lettre vous arrivera, car je ne connais guère votre adresse. Je l'envoie en demandant à saint Benoît de vous la faire parvenir. »

Nous terminerons cette rapide revue par une lettre du R. P. Billard, un religieux aussi zélé qu'intelligent, membre de cette admirable Compagnie de Jésus qui a donné tant de saints à l'Eglise et qui, à raison de cela, est tant détestée par les adeptes des sectes diaboliques. Cette lettre ne saurait être accompagnée d'aucun commentaire ; puisse-t-elle donner à réfléchir aux catholiques mous, qui, se laissant envahir par le doute des incrédules, perdent peu à peu la foi au surnaturel et ne voient pas l'abîme où finissent le plus souvent par tomber ceux qui hésitent à adopter intégralement les enseignements de l'Eglise infaillible !

C'est de la mission du Maduré qu'écrit le R. P. Billard, le 22 mai 1893 :

« ..... Je veux profiter du loisir que j'ai, pour vous donner quelques détails sur les merveilles opérées par la médaille de saint Benoît dans ce pays des Indes où le démon règne encore en maître absolu. Ce sera aussi le meilleur moyen de vous témoigner ma reconnaissance pour votre nouvel envoi de médailles.

« Presque tous les jours nous avons l'occasion, ici même au collège, de toucher du doigt le pouvoir que le démon exerce sur les âmes de nos pauvres élèves païens. Que de fois, ayant eu l'occasion de m'entretenir avec eux de religion, quand le nom de Notre-Seigneur, ou simplement de Dieu venait sur mes lèvres, on voyait les figures de ces pauvres enfants s'assombrir, et même, quelquefois, prendre un air farouche ; ce qui est tout à fait contraire à leur nature timide et tranquille :

« Aussi, vous pouvez vous imaginer quel puissant auxiliaire nous avons dans la médaille de saint Benoît pour approcher de ces cœurs, loin desquels Satan voudrait nous retenir. Seulement, la difficulté est de mettre la médaille en communication avec eux.

« La leur présenter serait peine perdue, parce que, dans leurs dispositions présentes, ils ne consentiraient ni à la recevoir ni à la porter sur eux. Il faut donc user de ruse et, pour mon compte, sans que personne s'en doute, je glisse mes médailles dans les petites fentes des bancs des classes, où les élèves s'asseoient plusieurs heures par jour.

« Rarement j'ai vu mon expérience sans résultat, et, très souvent, tel élève qui n'avait jamais pensé à Dieu ni à son âme, m'arrivait tout plein de troubles et d'inquiétudes et demandait à connaître la vérité. Pour sûr, ce ne sont pas des conversions tout de suite, car la plupart de nos élèves païens sont brahmes et, pour eux, la conversion à notre sainte religion veut dire un long martyre de toute leur vie ; cependant, c'est un bon commencement et même plus qu'un commencement.

« Voici un fait plus récent encore :

« Un jour, un jeune brahme païen vint trouver le P. Besse, et lui demanda s'il n'avait pas quelque remède contre le diable, qui pût délivrer ou soulager sa tante qui, disait-il, était possédée du démon, et pour laquelle on avait épuisé toutes les ressources de l'art des médecins et des sorciers païens. Le Père lui donna la notice sur la Médaille de saint Benoît, traduite en anglais. Après l'avoir lue, l'enfant

fut frappé et revint trouver le Père en lui demandant une médaille et en ajoutant : « Sûrement, si ma tante est guérie par cette « médaille, ce sera une preuve évidente de la « vérité de votre religion, et je me ferai moi- « même catholique. »

Après avoir reçu la médaille, l'enfant s'en alla et, pendant plusieurs jours, ne donna aucun signe de vie. Un peu inquiet et désirant savoir le résultat de l'affaire, le Père fit des recherches et il apprit d'un ami du jeune brahme qu'aussitôt après avoir touché la médaille, la tante avait été guérie radicalement. Que ce fut véritable possession ou seulement maladie, le fait du pouvoir de la médaille n'en était pas moins évident.

« Mais, direz-vous, pourquoi l'enfant ne revint-il pas lui-même annoncer la bonne nouvelle? C'est qu'étant brahme et ne se sentant pas le courage de suivre la vérité, il n'osa pas revenir voir le Père, qui, il en était sûr, l'aurait exhorté à accomplir sa promesse et à suivre la voix qui l'appelait si clairement.

« Vous le savez, les brahmes forment la noblesse du pays par l'antiquité de leur origine qu'ils supposent être divine, par leur intelligence et par l'influence qu'ils exercent sur les masses en qualité de prêtres, de guides spirituels, etc... Il n'y a pas de doute, qu'eux convertis, la conversion de l'Inde serait chose facile. Aussi le démon les a-t-il enveloppés d'un réseau de difficultés telles qu'un courage héroïque seul peut réussir à les briser... »

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à favoriser, par tous les moyens en leur pouvoir, la diffusion des médailles de saint Benoît. On peut en demander, soit à M. l'abbé Guichard, curé de Dôle (Jura), soit au monastère de la Trappe d'Acey, par Gendrey, même département. Les aumônes envoyées à l'une ou l'autre de ces deux adresses sont employées à la distribution des médailles de saint Benoît dans les Missions. Avis donc aux personnes qui s'intéressent aux Missions, à celles qui ont à remercier le glorieux Saint des grâces reçues par son intercession, comme à celles qui implorent son secours et espèrent de lui quelque faveur.

M. le curé de Dôle prie, d'autre part, pour l'honneur de saint Benoît, de lui faire connaître toutes les faveurs obtenues de Dieu par sa puissante intercession et par sa médaille.

La *Chronique du Surnaturel* de notre numéro de juin sera consacrée à un cas très curieux de prestige diabolique, qui s'accomplit actuellement en Algérie, dans une secte de satanistes musulmans. Il s'agit d'un marabout, nommé Si-Mohamed Abderrahman, qui se coupe la tête à volonté ou paraît du moins se la couper. Ce fait de diabolisme, fréquemment renouvelé par le marabout sataniste, a lieu dans de telles conditions, qu'une supercherie humaine est absolument impossible ; il y a prestige, évidemment, et non miracle, mais prestige opéré bel et bien par le démon.

LE DIABLE EN EXTRÊME-ORIENT

C'est très justement que le docteur Bataille, — après les missionnaires, du reste, — appelle l'Asie « le royaume de Satan. » Là, en effet, depuis les Indes surtout jusqu'au Japon, le diable règne en souverain maître, et les démons se livrent aux prestiges les plus variés de leur répertoire. Aussi les récits du docteur n'ont-ils causé aucune surprise parmi ceux de ces abonnés qui résident en ces pays lointains. Les éditeurs du *Diable au XIXe siècle* pourraient reproduire quantité de lettres qu'ils ont reçues et qu'ils reçoivent tous les jours, approuvant chaleureusement la publication de notre ami.

Entre mille autres, voici une de ces lettres, ou du moins un extrait ; c'est un missionnaire qui écrit, après avoir reçu complètement les 12 fascicules composant le premier volume ; cet abonné a donc pu juger l'œuvre ; déjà 960 pages avaient été lues par lui, lorsqu'il écrivait ceci aux éditeurs, de la mission de Tokio (Japon), à la date du 10 janvier 1894 :

« Cette publication du docteur Bataille nous intéresse, nous missionnaires, au suprême degré. Les choses les plus invraisemblables ne sauraient nous étonner ; nous côtoyons de si près le royaume de Satan !... Aussi, les pauvres contradicteurs du docteur ne nous inspirent que pitié profonde pour leur entêtement ; une protestation sortie du coin du feu fait même un peu rire.

« Je viens de recevoir le fascicule de novembre du *Diable au XIXe siècle*. J'applaudis de tout cœur à la Revue Mensuelle que vous projetez de créer, et je vous prie, si votre désir se réalise, de me considérer dès maintenant comme votre abonné.

« Je suis, messieurs, avec vous de tout cœur ; croyez à toute ma sympathie, et recevez mes meilleurs encouragements. »

Au surplus, la publication du docteur Bataille n'est pas la seule à relater des faits vraiment extraordinaires se passant dans ces contrées que notre ami a si bien décrites. Quiconque habite ces lieux maudits relève, presque journellement, des manifestations indéniables du surnaturel diabolique. Il suffit de lire, par exemple, la revue hebdomadaire *les Missions Catholiques* pour s'en convaincre.

Dans le numéro du 23 mars dernier, nous trouvons une relation de M. l'abbé Guerlach, prêtre des Missions Etrangères de Paris, qui évangélise les sauvages de la Cochinchine Orientale (Bahnar, Reungao, Sédang, etc.)

« J'ai chez moi, dit ce missionnaire, un cahier de notes renfermant quelques détails assez curieux sur les mœurs des sauvages, païens ou chrétiens, au milieu desquels je vis depuis onze ans.

« Monseigneur m'avait demandé d'écrire un livre sur le pays que nous évangélisons ; plu-

sieurs officiers et fonctionnaires me pressent de me mettre à l'ouvrage. Mais, pour élaborer quelque chose de sérieux, il me faudrait des loisirs que je ne puis avoir. D'ailleurs, j'ai communiqué mes notes à tous les explorateurs qui sont venus chez nos sauvages ; ils pourront en faire profiter mes compatriotes. »

Dans ces régions, le diable a une manière assez étrange de s'emparer des enfants, un mois après leur naissance, par l'intermédiaire des sorciers, appelés là-bas *bedjao*. Le sorcier leur communique l'esprit satanique avec un véritable cérémonial ; tels, les baptêmes de louveteaux, dans les loges de la maçonnerie. Là-bas comme ici, c'est, sous des formes diverses, une imprégnation diabolique ; il n'y a pas à se le dissimuler.

Mais laissons parler M. l'abbé Guerlach :

« Le sorcier va s'installer à quelque distance du village, sous un arbre. Il plante un *médium* : une figurine de cire suspendue par une petite ficelle à un roseau orné de plumets en fibres de bois effilochées. Au-dessous de cette figurine, il brûle quelques graines odoriférantes, dont la fumée enveloppe son *médium* pendant que lui-même récite quelque formule de son grimoire diabolique. Le Bedjao a soin de s'installer dans un endroit où se remarquent des insectes très curieux, appartenant, je crois, à la famille des phasmes, de l'ordre des orthoptères.

« Ces phasmes, au corps filiforme, ressemblent à une petite branche d'arbre desséchée ; ils abondent dans les lieux légèrement humides et chauds. Je leur donne une mention spéciale parce qu'ils servent de messagers pour apporter l'âme du nouveau-né. »

L'imprégnation diabolique est ainsi donnée à l'enfant, sous ce beau prétexte qu'avant la cérémonie du Bedjao il n'a pas d'âme !

Remarquons en passant, à propos de ces insectes bizarres qui ressemblent à des branches d'arbre desséchées, que M. l'abbé Guerlach confirme un des récits les plus intéressants du docteur Bataille. (Voir son chapitre sur Singapore et la nature-à-rebours de ces contrées si terriblement soumises à la domination de Satan.)

« Le sorcier (ou la sorcière) est accompagné d'une ou deux personnes, proches parents de l'enfant, qui tiennent trois colliers de perles et un bracelet de cuivre étalés sur un morceau de toile blanche dépliée à proximité de l'opérateur. Dès que celui-ci aperçoit un phasme engagé sur son *médium*, il le saisit délicatement, l'enveloppe dans le morceau de toile avec les perles et le bracelet, puis le confie à un de ses compagnons, et tout le monde revient à la case sans se presser. En arrivant, le Bedjao prend les perles, qu'il passe au cou de l'enfant ; puis, il couvre le bambino du morceau de toile en secouant un peu, pour que l'insecte tombe et fasse pénétrer l'âme dans le corps de l'enfant. Celui-ci reste couvert, tandis que le sorcier prononce une formule déprécatoire, en offrant un sacrifice d'une poule et d'une jarre de vin préparée d'avance. La prière terminée, on enlève le voile qui sera conservé avec soin pour une prochaine occasion, et l'on boit à la santé de l'âme récemment arrivée. Le sorcier reçoit la valeur de deux francs. C'est un métier assez lucratif, comme vous voyez.

« Il y a même des circonstances où l'on paie plus cher les services du Bedjao.

« Un malade appelle le sorcier pour l'examiner et reconnaître la nature de son mal. Chez les païens, on n'admet guère de cause naturelle pour les maladies. Toute maladie est produite, soit par un sortilège (dong), soit par la colère des dieux irrités auxquels on doit un sacrifice, soit par la malice de fantômes qui ont enlevé l'âme. Lorsque, chez les Sedangs, le sorcier veut examiner un malade, il fait flamber quelques feuilles desséchées d'une plante spécialement réservée à cet usage. Il souffle la fumée, de façon qu'elle enveloppe le malade ; alors le médecin porte son diagnostic. Si l'individu est *seumole*, l'opérateur aperçoit l'image de la victime (poule, chèvre, porc, voire même bœuf ou buffle) exigée par divinité. Si l'âme est devenue la proie d'un fantôme, le sorcier voit l'image du ravisseur, Pour délivrer cette pauvre âme captive, le Bedjao demande le sacrifice d'un porc ou d'une poule ; il oint de sang le manche d'une piochette qu'il enveloppe de chiffons plus ou moins propres. Il prend le foie de la victime, qu'il découpe en plusieurs morceaux ; à la nuit tombante, le sorcier va planter son manche de piochette à l'intersection de deux chemins voisins du village ; près du manche de piochette, il dépose les morceaux de foie sur une large feuille : puis il va s'accroupir dans un des chemins en compagnie de deux ou trois hommes du village.

« Le sorcier prétend que les diables se promènent la nuit et tournent autour du village. *Circuit quærens quem devoret*. Dans leurs pérégrinations, ils doivent nécessairement passer par le sentier où le Bedjao a planté son manche de piochette et placé le foie de poule. Les fantômes qui n'ont rien à se reprocher passeront auprès de ces objets sans y faire attention ; mais le vampire qui a ravi l'âme s'arrêtera pour lécher le sang et manger le foie. Le sorcier s'élance sur lui pour délivrer l'âme prisonnière.

« Il se passe alors une scène vraiment diabolique. Le Bedjao entre en lutte avec un être invisible ; il se jette à terre et pousse des cris et des hurlements. Parfois il supplie les hom-

mes qui l'accompagnent de venir à son secours ; mais ceux-ci ne voient rien que le sorcier se débattant dans des contorsions effroyables. Quand l'âme est délivrée, le sorcier la met dans un morceau de toile blanche tenue par un de ses aides, et l'on regagne la maison du malade, le sorcier marchant le dernier pour protéger la retraite et garder l'âme contre une nouvelle attaque. Lorsqu'il sort de cette lutte avec le diable, le Bedjao souflle comme une locomotive en détresse ; son corps (même son cou et son visage) est complètement labouré et déchiré par des sillons sanglants ; on dirait qu'une légion de chats lui ont enfoncé et promené leurs griffes par tout le corps. *Les ongles d'un homme ne pourraient pas produire des blessures si fines et si profondes en même temps.* Elles saignent abondamment et amènent parfois des plaies suppurantes. Le Bedjao sort de cette lutte tellement affaibli, qu'il reste deux au trois jours sans pouvoir travailler aux champs ; il n'a pas d'appétit, mais une soif brûlante lui dessèche le sang. Pour cette opération si pénible il est payé huit francs.

« Ne faut-il voir là qu'une jonglerie et une fourberie de charlatan ? Je ne le pense pas. Le sorcier n'a aucun intérêt à se déchirer ainsi les chairs d'une façon si douloureuse. D'ailleurs, comment pourrait-il le faire sans être vu par les parents du malade qui l'accompagnent et qui ne sont pas ses compères ? En outre, la nature même des blessures éloigne toute idée de supercherie. *Il faut donc en conclure que le diable intervient, et cela ne me surprend pas :* il a tout intérêt à entretenir la crédulité de ces pauvres fétichistes, afin de les tenir sous son joug de fer. Et d'ailleurs, vos vieilles cités d'Europe et d'Amérique n'offrent-elles pas des scènes pires que celles de nos forêts ? »

Mais voici une histoire bien autrement caractéristique, qui montre très nettement l'action du diable dans cette contrée.

Il s'agit de deux Cochinchinois que le démon a changés en plantes.

« Laissez-moi, écrit M. l'abbé Guerlach, vous raconter la fin tragique des deux frères Dong et Dou, braves garçons métamorphosés en plantes douées d'un mauvais caractère. Ces deux frères, Dong et Dou, très courageux, marchaient de compagnie à travers la forêt, quand ils rencontrèrent un sanglier.

« — Bonne aubaine ! s'exclama Dong. Voilà « bien longtemps que nous n'avons pas mangé « de viande. Allons ! mon frère, sabrons-le ; « à nous deux, nous en viendrons bien à « bout. »

« Sabre au clair, nos deux braves fondent sur le sanglier. Celui-ci s'assied tranquillement sur son arrière-train, et dit à ses agresseurs :

« — Attention ! si vous sabrez, je mords. »

« Dong et Dou hésitèrent une minute.

« — Essayons quand même, reprit Dong ; « nous verrons bien qui sera le plus fort. « Réunis tous les deux, nous vaincrons faci- « lement le sanglier. »

« Aussitôt dit, aussitôt fait ; la bataille s'engage : les coups de sabre pleuvent comme grêle, et les coups de boutoir leur répondent. Finalement, le sanglier désarme ses adversaires, qui songent à sauver leur vie. Dou monte sur un arbre et se change en plante parasite ; Dong s'enfonce, en terre, et devient une liane fort redoutée. Si, par hasard on coupe ou froisse cette liane ou ce parasite, le membre enfle, et l'on souffre beaucoup. Pour guérir, il faut apaiser ces messieurs par un sacrifice ; ils ne sont pas trop exigeants : une poule et une jarre de vin leur suffisent. »

M. l'abbé Guerlach raconte encore une autre diablerie des plus curieuses. Cette fois, le diable à qui l'on eut affaire, joua son rôle sous la forme d'un crapaud.

Le missionnaire rapporte le fait d'après le récit que lui en a fait un M. Bral, important personnage du pays.

«... Un jour d'enterrement, on vit un crapaud s'approcher de la fosse où l'on inhumait un chef de famille. Les sauvages le repoussèrent du pied et le rejetèrent au loin. Pendant la nuit, le fils du mort eut un songe : le crapaud se tenait devant lui d'un air menaçant et lui adressait des reproches.

« — Pourquoi m'as-tu repoussé ? c'est avec « justice que je voulais pénétrer dans la « tombe, puisque je suis ton père. »

« Le jeune homme répondit :

« — Tu es mon père, toi ? un vil crapaud ! « je n'en crois rien. La prochaine fois que je « te rencontrerai, je t'enlèverai la peau pour te « manger. »

« Deux jours après, il trouva un crapaud, qu'il écorcha tout vif et fit cuire avec force gousses de piment.

« La nuit suivante, nouveau songe, nouvelle apparition du batracien et reproches plus accentués que la première fois. À son réveil, le jeune homme fut tout surpris de trouver un crapaud assis dans le foyer, à côté de lui. Cette fois, il eut peur et craignit de mécontenter ses nobles ancêtres. Il s'approcha du crapaud, lui demanda pardon de l'avoir mangé et le pria de dire ce qu'il désirait ; en fils obéissant, il accomplirait fidèlement ses prescriptions. L'animal voulut bien affirmer qu'il ne conservait pas de rancune ; il prescrivit de sacrifier un cochon et une poule et d'offrir du vin de millet ; après quoi, le riz pousserait admirablement.

« Le sauvage observa ces prescriptions et déposa sur le seuil de sa porte divers morceaux de viande et un peu de vin, le tout à l'usage du crapaud. Celui-ci reparut la nuit suivante et félicita son jeune parent ; il lui commanda de sacrifier encore un jeune buffle mâle dont les cornes auraient un empan de longueur. Une fois ce sacrifice accompli, l'ancêtre ne se montrerait plus en songe ; mais on le trouverait dans les champs, veillant à la garde du peugang-bâk (plante que les païens font pousser dans leurs terres au moment des semailles). Effectivement, le lendemain, on vit messire crapaud au pied du peugang : la récolte du riz fut magnifique.

« Pendant deux générations, on fut fidèle aux conseils du grand-père et chaque année, au moment des semailles, le crapaud venait auprès du peugang. A cette époque, les greniers regorgeaient de riz et les hommes ne manquaient de rien.

« Cette abondance leur devint fatale : ils oublièrent les bonnes traditions et négligèrent les sacrifices. La punition ne se fit pas attendre : le riz sécha sur pied et la famine vint avec son cortège de misères. »

C'est ainsi que Satan tient ces superstitieuses populations dans le plus dégradant des esclavages. Et, qu'on le remarque, ses prestiges, tout en étant merveilleux, sont, neuf fois sur dix, grotesques, ridicules ; c'est là un des signes particuliers du surnaturel diabolique.

Nous remercions celui de nos abonnés qui a bien voulu nous envoyer le numéro des *Missions catholiques* d'où nous venons d'extraire les principaux passages de l'intéressante lettre de M. l'abbé Guerlach. Nous prions, en général, nos abonnés de nous sigualer de même les faits dans le même ordre d'idées venus à leur connaissance. Notre revue n'est pas lue exclusivement par des croyants ; plus elle sera alimentée de récits montrant le démon à l'œuvre, mieux elle donnera aux sceptiques à réfléchir.

Le Somnambulisme Nécromancien

(Louis-Alphonse Cahagnet)

On raconte que, lorsque l'empereur Charles IV épousa, au milieu du XIVe siècle, la princesse Sophie de Bavière, à Prague, le père de la princesse amena avec lui une cohorte de magiciens pour assister aux fêtes nuptiales. Deux de ces magiciens, le bohémien Zytho et le bavarois Gouin se piquèrent au jeu et firent assaut de prodiges. Comme la victoire restait indécise, Zytho, ouvrant sa large bouche, engloutit d'un trait son rival jusqu'à ses chaussures exclusivement, parce que, dit-il, elles n'avaient pas été nettoyées. Après cet exploit, qui proclamait évidemment sa supériorité, il rendit la vie au malheureux Gouin.

Une autre légende rapporte très longuement comment le grand sorcier anglais, frère Bacon, l'inventeur de la poudre, vainquit le nécromancier hollandais Vandermast, en présence des rois d'Angleterre et de France et de l'empereur d'Allemagne réunis. Vandermast commença par évoquer Pompée-le-Grand devant leurs majestés ; frère Bacon y répondit en évoquant le vainqueur de Pompée, Jules César. Vendermast fit paraître ensuite Hercule ; alors frère Bacon commanda à Hercule de prendre Vandermast sur son dos, et de l'emporter en Allemagne ; ce qu'Hercule, sans se faire prier, exécuta au grand ébahissement de l'assemblée.

Ces légendes, comme toutes les légendes, ont un fond de vérité. Si rois et princes ne mettent plus aux prises en champ clos sorcier contre sorcier, on en a vu, de notre temps, se donner le plaisir de les faire paraître devant eux à tour de rôle, pour juger de leurs mérites relatifs et décerner la palme au plus habile.

Quant aux rivalités entre sorciers et sorciers, elles subsistent encore aujourd'hui sous nos yeux. Zytho et Gouin sont encore parmi nous, tout prêts à s'entre-dévorer. Il faut voir avec quel dédain Home traitait le grand Allan-Kardec, et nous pouvons nous donner rétrospectivement le spectacle de l'amusante rivalité qui mit aux prises deux des plus grands sorciers de notre siècle : Cahagnet et le baron Du Potet. Nos lecteurs connaissent déjà l'un ; nous voulons aujourd'hui faire connaître l'autre.

Né à Caen, en 1809, mort à Paris en 1885, Cahagnet remplit presque le siècle entier. Nous ne nous arrêterons point sur ses débuts dans la vie ; ils ressemblent à ceux de la plupart des hommes bons à tout faire, que Satan choisit le plus ordinairement pour ses instruments et ses porte-voix. Avant d'entrer dans sa carrière définitive de révélateur et de nécromancien, il fit tous les métiers, tour à tour monteur en pendules, tourneur en chaises, ébéniste, coupeur de cols pour la maison Hayem, commis en nouveautés et photographe. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il était, de son propre aveu, foncièrement ignorant et radicalement matérialiste, deux qualités singulièrement appréciées du Maître dont il allait se faire le disciple.

Le coup de foudre diabolique le frappa vers 1837. Tout en exerçant je ne sais lequel de ses métiers, il se mit à l'école des descendants de Mesmer et se fit magnétiseur. Il recruta un certain nombre de somnambules lucides, et pendant dix ans ne cessa de faire sur eux les expériences les plus variées. Ne se contentant pas des résultats atteints avant lui et autour de lui, — applications du magnétisme à la thérapeutique, pénétration de la pensée étrangère par le magnétisé, double vue, vue à distance, vue à travers des corps opaques, hallucinations artificielles, divination du passé, prévision et pronostication

de l'avenir, — tout cela pour lui bagatelles de la porte, amusements de savants ou d'amateurs, — il se lança d'un seul coup en pleine magie, et, allant droit au but, entra de plein pied, à l'aide de ses lucides ou médiums, en communication avec les esprits.

Pendant que les magnétistes, médecins ou savants, essayaient de poursuivre avec les lentes méthodes de la science les effets et la nature de cette force nouvelle dont ils attendaient de merveilleux résultats pour la guérison des infirmités humaines, lui, *homme de la nature*, comme il se vantait d'être, sans instruction, sans études préalables, se jeta, corps et âme perdus, dans la nécromancie, et sous l'inspiration évidente de Satan, posa les bases de ce spiritisme infernal que nous avons vu depuis faire un si beau chemin. Allan-Kardec ne sera que l'écho de Cahagnet.

Le diable trouvait enfin son homme, l'homme qu'il lui fallait pour lancer audacieusement, sans la moindre pudeur, sans le moindre scrupule moral ou scientifique, cette nouvelle hérésie, habilement greffée sur un spiritualisme de contrebande, qui allait bientôt envahir le monde. Il ne s'agissait plus de quelques phénomènes plus ou moins extraordinaires jetés en pâture aux discussions des savants et des académies, mais d'un corps de doctrine religieuse et philosophique à substituer dans l'esprit des hommes aux enseignements de la foi catholique, au dogme et à la morale de l'Eglise, et cela, à l'aide de révélations venant directement de l'autre monde par l'organe des esprits des trépassés.

Dans tout ce qu'a écrit Cahagnet, perce l'unique préoccupation de démolir pierre à pierre l'édifice catholique ; et c'est là, plus encore que dans les ridicules apparitions dont ses médiums sont favorisés, qu'apparaît la griffe indéniable de Lucifer. Il est peu d'impies des temps modernes, qui, pour la violence des invectives, la crudité et le cynisme du langage, puissent lui être comparés : c'est la haine et l'impudence de Satan lui-même qui parlent par sa bouche. Voulons-nous, par exemple, savoir ce qu'il pensait de la Bible, Ancien et Nouveau Testament? nous n'avons qu'à transcrire le titre d'un de ses derniers opuscules publié en 1884 au Bureau de la *Fraternité universelle :*

« LA BIBLE ET SES IDIOTS DÉFENSEURS AU TRIBUNAL DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — *Livre imposé en France par 30.000 prêtres, évêques, archevêques, cardinaux, ainsi que par plus de 50.000 sœurss frères ignorantins, capucins, moines et nonnes de toute sortes ; Livre absurde, coûtant au libre-penseur aussi bien qu'au dévot plus de cinquante millions par année, sans compter plus de cinq cents millions engloutis dans des édifices et des palais soi-disant religieux pour loger les professeurs de ce bouquin anticivilisateur.* »

Au titre on peut juger l'ouvrage ; nous ne pourrions en citer certains passages sans faire rougir nos lecteurs.

Et quelle est la Bible, quel est l'Evangile du nouveau révélateur ? Les autorités sacrées de Cahagnet sont innombrables ; il n'y a que l'embarras du choix. En voici quelques-unes des plus recommandables parmi les modernes : Campanella, Fichte, Saint-Martin, Fourier, le baron de Reichenbach (1), et par-dessus tout Swedenborg l'illuminé, qu'il a contribué plus que personne à mettre à la mode en France.

On pouvait croire Swedenborg et son absurde Illuminisme enterrés en France à tout jamais avec les derniers restes du Martinisme du XVIIIe siècle ; les rêveries du faux mystique suédois durent à Cahagnet une espèce de renaissance, et c'est de lui que date la vogue insensée que Swedenborg et son œuvre obtinrent parmi les adeptes du spiritisme et les amateurs de science occulte. Le *Traité des Merveilles du Ciel et de l'Enfer*, traduit par Cahagnet, devint l'Evangile de la nouvelle religion. La Société des Etudiants Swedenborgiens date de Cahagnet.

Mais pour Cahagnet, toutes les autorités derrière lesquelles il s'abritait n'étaient qu'un leurre, un appât tendu aux simples d'esprit pour les faire mordre à un hameçon de sa façon, et leur ingérer les indigestes productions de son propre cerveau. Frappé de la lamentable incurie de certains inventeurs de génie qui prive la postérité des découvertes les plus utiles et les plus belles, ne voulant pas, ainsi qu'il le dit lui-même, que ses manuscrits, comme ceux du docteur Gorgeret ou du docteur Bertrand, fussent vendus à l'épicier, il résolut de faire gémir la presse, d'inonder le monde de ses écrits, de révolutionner la religion et la métaphysique par la nouveauté et l'étrangeté de ses révélations. Pendant dix ans, il prépara ce chef-d'œuvre d'audace qui devait étonner le monde et dépasser en sublimes conceptions toutes les apocalypses du passé. Cela parut sous la forme d'un modeste in-8°, vers la fin de 1847 ; c'était intitulé :

LES ARCANES DE LA VIE FUTURE DÉVOILÉS, *où l'existence, la forme, les occupations de l'âme après sa séparation du corps sont prouvées par plusieurs années d'expériences, au moyen de huit somnambules extatiques qui ont eu quatre-vingts perceptions de trente-six personnes de diverses conditions décédées à différentes époques ; leurs signalements, conversations, renseignements; preuves irrécusables de leur existence au monde spirituel.*

Rien que ce titre, si précis, si circonstancié, si positif, devait fermer la bouche à la critique; l'auteur s'effaçait derrière ses garants ; il n'était qu'un greffier de procès-verbaux, le secrétaire enregistrant scrupuleusement les oracles émanés

(1) Cahagnet a traduit en français ses *Lettres odiques-magnétiques* (1853). « Merci, monsieur Reichenbach, s'écrie-t-il dans le délire de l'enthousiasme, merci pour vos révélations *odiques* de la tombe ; soyez assuré que ces *images*, ces *ombres*, ces fantômes aériens dont vous parlez feront le tour de notre globe, et l'enfermeront dans leur vaste manteau immortel. »

des esprits eux-mêmes parlant par la bouche de leurs merveilleux interprètes. Si le lecteur était incrédule, il n'avait qu'à se transporter au logis du magnétiseur et à y entendre de ses propres oreilles Swedenborg en personne révélant les mystères de l'autre vie par l'organe d'un de ses huit somnambules extatiques.

Il paraît que, malgré l'attrait et la nouveauté du sujet, Cahagnet fut assez embarrassé pour faire imprimer ce premier volume. Econduit des éditeurs, faute d'un nom littéraire, il se vit réduit à l'imprimer à ses frais. Mais le diable était là, tout prêt sans doute à le tirer d'embarras. Cahagnet eut donc recours à son esprit familier Swedenborg, et lui demanda les moyens d'arriver à son but sans le secours des éditeurs. Le bon Swedenborg lui révéla qu'il s'était trouvé dans le même cas : « C'est aux dépens de ma fortune, lui dit-il, que j'ai fait faire l'impression de mes ouvrages, que je vendais très peu dans mon temps. Personne ne voulait les lire ; il en sera de même du vôtre dans cinquante ans ; on le lira avec plaisir, comme on lit les miens maintenant. » Cette perspective était rassurante sans doute, et Cahagnet devait se trouver très flatté de ressembler au moins en ce point à Swedenborg. Mais, pour le moment, le moindre maravedis eût mieux fait son affaire ; le pauvre Cahagnet était sans le sou. Il avait bien lancé une souscription ; mais elle était loin d'être remplie, et l'imprimeur ne voulait pas prendre en paiement de simples signatures.

Il songea alors à se faire aider pécuniairement par les esprits. Il savait par expérience que les esprits pouvaient faire des *apports* matériels, et certes c'était bien le moins qu'ils usassent de cette faculté pour venir en aide à celui qui allait les révéler au monde. Mais Adèle, sa principale voyante, « le phénix des lucides » comme il l'appelle, refusa, sur l'avis des esprits eux-mêmes, de se prêter à ces mesquins arrangements, et lui fit entendre, toujours de par le ciel, qu'il manquait de foi, qu'il n'avait pas à s'inquiéter pour l'impression de son livre, qu'il lui viendrait à temps quelqu'un qui le tirerait de peine. En effet, quelques jours après, un respectable vieillard, M. Pirlot, se présenta chez lui, et, apprenant l'état des choses, tira de son portefeuille un billet de 500 francs qu'il lui remit en lui disant : « Voilà qui lèvera toute difficulté ; vous me le rendrez lorsque vous serez rentré dans vos fonds. » — « Un autre bienfaisant ami des sciences, ajoute Cahagnet, fit le reste de la somme nécessaire à l'impression. »

Mais ce n'est pas le seul prodige qui accompagna l'impression des *Arcanes*. En voici un autre, non moins digne d'attention :

Un jour, Cahagnet reçoit une épreuve à corriger avec le manuscrit. Or, vingt-six pages de ce manuscrit (unique) étaient tellement brûlées qu'elles étaient presque devenues illisibles. L'imprimeur, consulté sur cet accident, répondit que le correcteur avait posé ces feuilles sur la tablette de son poêle très chaud en ce moment, et ne s'était aperçu de sa distraction qu'à une forte odeur de brûlé qui lui fit retirer aussitôt le cahier. Swedenborg fut consulté à son tour et donna le mot de l'énigme : cet accident avait été préparé par de mauvais esprits (1) qui voulaient anéantir les vérités que cet ouvrage révélait, et sans l'assistance expresse des bons esprits qui veillaient à sa conservation, le manuscrit était à jamais perdu.

Rassuré sur la question matérielle, Cahagnet, préoccupé surtout de l'effet que produirait son ouvrage sur ses émules les magnétiseurs, et en particulier sur celui d'entre eux qui avait alors la plus grande autorité, le baron Du Potet, imagina de se le concilier en lui dédiant ses *Arcanes*, comme à son maître ès-sciences occultes, en témoignage de son admiration et de sa reconnaissance. Il s'y déclarait son obligé et parlait de l'indulgente bonté avec laquelle Du Potet avait daigné prêter à ce livre son généreux appui. Celui-ci, en effet, dans le nº 53 de son *Journal du Magnétisme* (10 septembre 1847) avait annoncé la prochaine publication des *Arcanes* ; puis, il y était revenu d'une façon plus explicite, le 26 octobre :

« Nous sommes en mesure, disait-il, d'annoncer cet ouvrage comme très-sérieux... D'intéressantes conversations avec les âmes des décédés résolvent au moins 1.200 questions tant sur la théologie, la psychologie et la métaphysique que sur les propriétés antérieures, présentes et futures de l'âme. L'auteur a sacrifié dix années de sa vie à la composition de cet ouvrage. N'ayant pas les moyens de le faire imprimer, il le propose en souscription : 1 vol. 8º d'environ 300 pages. Prix : 5 francs pour Paris, payables en recevant l'ouvrage. On souscrit chez l'auteur, M. Alph. Cahagnet, 17, rue Tiquetone, à Paris, et au bureau de notre journal. L'impression en sera commencée aussitôt que 100 souscriptions auront été réunies ; il y en a déjà 34. »

Du Potet fit bon accueil à la flatteuse dédicace des *Arcanes* et y répondit par une lettre insérée à la suite de la dédicace. Il y félicite Cahagnet du courage avec lequel il a entrepris de faire connaître à l'homme ses destinées d'outre-tombe; mais (car il y a un *mais*, et sans doute c'est de ce *mais* que date la première mésintelligence entre le disciple et ce maître), en homme prudent et qui se défie des lumières et du jugement de Cahagnet, il se permet d'émettre un doute, et de lui faire remarquer que peut-être les révélations de ses extatiques ne sont que des réminiscences de leurs veilles, un reflet de leur éducation, de leurs préjugés ou de leurs croyances. D'autre part, « la méthode par laquelle l'auteur des *Ar-*

(1) Ces mauvais esprits, dans la doctrine de Cahagnet, ne sont que des âmes des trépassés, comme les bons ; il leur prête presque tous les priviléges accordés à Satan : Dieu leur permet de s'introduire dans le corps humain sous la forme d'un vent, d'un bouton, d'une colique... Cahagnet lui-même a été envoûté plus d'une fois par ses ennemis, une fois entre autres au moyen d'une lettre qui a été le conducteur du mauvais fluide.

canes franchit d'un seul bond, sans transition, sans intermédiaire, la distance qui nous sépare de Dieu » lui paraît « hasardeuse et prématurée. »

Jusqu'alors Du Potet n'avait point encore osé se prononcer dogmatiquement sur la nature de ces forces mystérieuses du magnétisme, qui cependant lui semblaient dépasser les forces de la matière : « Le magnétisme, disait-il à Cahagnet, explique bien le somnambulisme ; mais de là à conclure que le somnambule est directement soufflé par les esprits, il y a un abîme ; il faudrait grouper des faits qui nous montrent, par quelque chose de saisissable, les rapports de l'âme incarnée avec celle qui ne l'est plus. » Au fond, Du Potet se déclarait jusqu'à nouvel ordre incrédule aux révélations d'Adèle et des autres extatiques de Cahagnet, et n'était pas loin de voir en lui un disciple imprudent et infidèle.

Ce n'était pas là tout à fait ce qu'attendait Cahagnet ; il sentait que ces restrictions du maître, si discrètement et si courtoisement présentées, cachaient un fond de défiance et d'incrédulité dont il lui serait bien difficile de triompher. Aussi, dans sa réponse à la lettre de Du Potet (réponse insérée à la suite de cette lettre), perce déjà un peu de dépit et d'aigreur. Tout en protestant encore de sa pure recennaissance, il se défend d'avoir voulu faire un roman ou un livre de révélations dogmatiques sur Dieu, et proteste de toutes ses forces de sa fidélité à son maître : « Quand vous m'aurez lu, Monsieur, la puissante pénétration de votre esprit vous prouvera que je ne vous ai pas quitté. »

Enfin, le livre parut, Du Potet le lut, et Cahagnet attendit avec la plus vive impatience que parut le compte-rendu détaillé qu'en avait promis le *Journal du Magnétisme* (1). Il attendit jusqu'au 10 août 1848. Entre temps, Du Potet avait voulu se rendre compte par lui-même de la façon dont opérait Cahagnet, et mettre à l'épreuve la lucidité de ses somnambules.

« Moi-même, dit-il, dans son analyse du premier volume des *Arcanes*, j'ai voulu m'assurer de ce fait incroyable (l'apparition réelle des esprits aux yeux de la voyante) ; j'ai demandé un ancien ami, fort inconnu de la voyante et de son magnétiseur. Cette extatique m'a dépeint mon ami, énuméré toutes les singularités qui le caractérisaient, et, je dois le dire, il était très original ; rien n'a été oublié, si bien que je croyais le voir moi-même, tant le tableau en était saisissant. Bientôt, cette ombre s'est enfuie, en effrayant la somnambule ; un seul mot avait causé cette disparition subite, et mon étonnement en fut porté à son comble, car ce même mot prononcé devant lui le mettait toujours en fureur (2). Ce fait, que je garantis, donne une sorte de vraisemblance à la doctrine de M. Cahagnet touchant l'apparition des morts. Son livre est rempli de phénomènes semblables. »

Et cependant, Du Potet ne s'avouait pas convaincu. D'une part, sur la nature des révélations, il objectait que « c'est un intermédiaire qui voit, et pour qui est familiarisé avec le somnambulisme, on peut croire à une communication de pensée ». D'autre part, le paradis des somnambules ne lui apparaissait que comme une faible et pâle copie d'anciennes doctrines : l'Elysée et le Tartare, le paradis d'Ormuzd ou celui des Scandinaves (1). En somme « bien que les *Arcanes* eussent fait quelque sensation dans le monde magnétique, et que ce livre fût un pas vers l'inconnu », il lui semblait laisser beaucoup de vide, et peu de chose, à son avis, devait sortir de ces recherches. Il terminait en faisant ressortir la vulgarité et la trivialité du langage des esprits évoqués : « Tous les habitants du paradis des *Arcanes* y parlent comme de simples mortels... Je le dis à regret, nous sommes loin du temple de Delphes... Nous ne sommes touchés que par de grandes idées, de grandes images ; ce qui est trop vulgaire ne peut venir du ciel. Tel est mon sentiment. »

Or, au moment même où Du Potet signait cette critique aigre-douce et répudiait pour son compte le mysticisme transcendant de son disciple, il sortait décidément lui-même du cercle thérapeutique et entrait en vainqueur dans le monde magique, se disant hautement possesseur de vérités secrètes que le monde où nous vivons ne peut recevoir et ne peut entendre qu'en partie. « Oui, s'écriait-il dans son journal au lendemain de son éreintement du pauvre Cahagnet, nous pouvons, et nous vous devons cet aveu, lecteurs, nous pouvons produire ce qui peut effrayer la pensée, ce qui peut agiter le monde, et nous n'osons pas !... Mais, si nous reculons devant la description des faits, nous avançons dans leur production, et nous rendons témoins les hommes honorables qui nous le demandent, de scènes de véritable *magie*. »

Il semblerait que l'apparition du livre de Cahagnet a fait faire un pas décisif à Du Potet dans le monde magique où il hésitait jusque-là à s'aventurer, que la crainte d'une concurrence redoutable le pousse à marcher en avant, et lui dicte ce boniment dont les promesses mystérieuses doivent laisser bien loin derrière elles les mystiques visions des extatiques de Cahagnet. On devine si le diable devait se frotter les mains, à la vue de cette émulation, de cette lutte passionnée entre deux adeptes rivaux, jaloux d'étendre chacun plus loin les limites de son action, et

(1) Journal fondé par Du Potet en 1845, continué jusqu'à nos jours.

(2) On verra plus loin quel était ce mot.

(1) Il serait superflu de donner ici une analyse détaillée des doctrines de Cahagnet sur la destinée des âmes après la mort ; elle diffère peu de celle des Spirites en général, qui est amplement exposée dans le *Diable au XIXe Siècle*. Elle n'est en somme qu'un composé hybride des théories de Reichenbach et des rêveries de Swedenborg, auxquelles Cahagnet a ajouté toutes les absurdités et les niaiseries que Satan soufflait à ses somnambules. Ce n'étaient là que des variations sur ce thème essentiellement diabolique : que l'homme n'a rien à redouter de la mort, qu'il n'y a pas d'enfer, et que tout ce qu'enseigne la foi catholique sur l'autre monde n'est que fable et mensonge. Marque infaillible de l'inspiration infernale : il niait effrontément la divinité de Jésus-Christ. Renan n'a fait que marcher sur les brisées de Cahagnet.

de se dépasser l'un l'autre en propagande satanique.

L'article du *Journal du Magnétisme*, si longtemps attendu de Cahagnet, ne pouvait exciter en lui que des sentiments de dépit, de colère, des désirs de représailles.

La première vengeance qu'il en tira fut une réponse acerbe aux objections de Du Potet, insérée bien en vue en tête du second volume des *Arcanes*, publié au commencement de 1849. Il y mettait en pleine lumière la contradiction flagrante qu'il découvrait entre son aveu touchant cette séance d'apparitiou d'où il était sorti si émerveillé et si satisfait (1), et ses conclusions si défavorables, si dédaigneuses pour le livre et pour l'auteur.

Quant au reproche de vulgarité fait au langage de ses esprits, il y répondait en faisant preuve d'une humilité capable de désarmer les plus difficiles. « M. Du Potet, disait-il, est étonné que quelques génies ne soient pas venus me dévoiler quelques vérités dont le ciel est rempli ; je répondrai que c'est par la raison que qui se ressemble s'assemble ; comme je ne suis et ne serai jamais un génie, j'ai recherché des êtres de ma nature... Cependant ceux qui sont venus m'inspirer en savaient plus long que moi. M. Swedenborg, qui n'a jamais été un génie (sans doute suivant M. Du Potet), m'a cependant dit que le le soleil que nous voyons n'était pas un globe matériel, que les pensées étaient des êtres vivants, que l'homme avait un univers enfermé dans sa sphère, et cent autres révélations de ce genre. »

Puis, il ramenait la question sur son véritable terrain, celui de la rivalité de métier : ses extatiques, à lui Cahagnet, valaient bien, après tout, les ronds de charbon de M. Du Potet. « Si vous n'êtes pas entièrement convaincu de la vérité de ces apparitions, lui disait-il, comment voulez-vous que les personnes que vous provoquez tous les dimanches publiquement chez vous, dans vos salons, dans un rond de charbon, puissent être convaincues plus que vous ? »

Enfin, il oppose mépris à mépris ; le sien s'adresse à la morgue aristocratique et aux ambitions mondaines des faux savants, qui n'aspirent qu'à l'immortalité humaine et terrestre ; s'ils ne veulent pas le suivre dans le monde où il s'aventure, c'est qu'ils savent que l'égalité et la fraternité y règnent. « Fourier disait : « Les « civilisés sont si haineux qu'ils dédaigneraient « le ciel, si tout le monde y entrait, et ils jouis- « sent en pensant que bon nombre d'entre eux « ira à tous les diables. » Fourier vous connaissait ! »

Cette réplique, très faible d'argumentation, d'un style lourd, pâteux, incohérent, eût dû laisser Du Potet indifférent. Mais il devait à son honneur de chef du spiritisme, il devait à ses disciples, à la galerie attentive à ce duel, de ne pas laisser sans réponse l'attaque de son adversaire. Cette fois, ce fut un coup de massue, dont ne se releva pas le pauvre Cahagnet ; cette réponse est assurément le chef-d'œuvre polémique de Du Potet ; elle débutait ainsi :

« Un nouveau volume des *Arcanes* vient de paraitre, c'est le second fruit d'un arbre dont les rameaux se balancent paisiblement dans le ciel, et qui, sans doute, abrita nos premiers parents. C'est avec hésitation que nous avons rendu compte du tome 1er, et nous avions nos raisons pour cela. M. Cahagnet, excellent homme du reste, paraît être d'une susceptibilité excessive à l'égard de son Paradis, qui est aussi celui de ses lucides. Il nous l'a bien fait noir. A peine avions-nous tondu de ce pré la largeur de notre langue, qu'il a paru à M. Cahagnet que c'était une témérité punissable par un châtiment exemplaire. Aussi les épithètes, qu'il croit sanglantes, et qui sont peut-être fort vraies : *ânes*, *bornes*, *éteignoirs*, *imbéciles*, etc., nous ont été lancées dans ce nouvel écrit. Voyez ce que c'est qu'une nouvelle doctrine ! elle est tout de suite intolérante comme les anciennes... M. Cahagnet s'expose, par sa rigueur, à ce qu'on examine de plus près ses lucides, et qu'on fasse connaître leur parenté étroite, très étroite même, avec tous les somnambules passés et présents. Nos ob-

(1) Voici le récit de cette séance fait par Cahagnet lui-même dans le deuxième volume des *Arcanes*, Expérience 117. Nous le donnons à titre de spécimen des procès-verbaux assez monotones qui remplissent les trois volumes de cet ouvrage.

« Paris, le 10 avril 1848.

« M. le Prince de Kourakine, secrétaire de l'ambassade russe à Paris, ayant lu les *Arcanes*, se présenta à la maison avec M. le baron Du Potet, M. Hébert de Garnay, et me demanda une séance d'apparition...

« M. Du Potet désire à son tour faire apparaître M. Dubois, docteur, un de ses amis, décédé depuis quinze mois environ.

« Adèle dit : — « Je vois un homme qui a les cheveux tout gris, il « en a très peu sur le devant de la tête ; son front est découvert et « saillant près des tempes, ce qui lui rend la tête comme carrée. Il « peut avoir 60 ans environ. Il a deux rides de chaque côté des « joues, un pli sous le menton, ce qui le fait paraître double ; col « très court, c'est un *rentassé* ; yeux petits, nez gros, bouche un peu « grande, menton plat, mains maigres et petites. Il me paraît un « peu moins grand que M. Du Potet ; s'il n'est pas plus gros, il a les « épaules plus larges. Il porte une redingote brune à poches sur le « côté. Je le vois tirer de sa poche une tabatière et prendre une « prise. Il a une démarche toute drôle, il ne se tenait pas bien et « avait les jambes faibles ; il a dû en souffrir. Il a un pantalon un « peu court.

« Tiens, il ne cirait pas ses souliers tous les jours, car ils sont « couverts de boue. Le tout ensemble, sa mise n'est pas riche. Il « avait un asthme, car il respire avec peine. Je lui vois aussi une « grosseur dans le bas-ventre, il a quelque chose qui appuie dessus. « Je lui ai dit que c'était M. Du Potet qui le demandait. Il me parle « de magnétisme avec une volubilite incroyable ; il parle de tout à « la fois ; il mêle tout ; je n'y comprends rien ; il en éclabousse de la « salive. »

« M. Du Potet lui fait demander pourquoi il ne lui est pas encore apparu comme il le lui avait promis ? Il répond : « Attendez donc « que je m'oriente, je ne fais qu'arriver, j'étudie tout ce que je « vois. Je veux vous en rendre compte quand je vous apparaîtrai « et vous dire bien des choses.

« — Quel jour m'avez-vous promis que vous le feriez ?

« — Un mercredi. »

« Adèle ajoute : « Cet homme devait être oublieux, je suis assurée qu'il était très distrait. »

« M. Du Potet lui fait demander de nouveau : « Quand m'apparaitrez-vous ?

« — Je ne peux préciser le temps, je tâcherai de le faire dans six semaines.

« — Demandez-lui s'il aimait les Jésuites ? »

A ce nom, il fait un tel saut en l'air, étendant les bras en s'écriant : « les Jésuites ! » qu'Adèle s'éloigne brusquement et reste saisie au point qu'elle n'ose plus lui parler.

« M. Du Potet déclare que tous ces détails sont très exacts, qu'il ne peut en retrancher une syllabe. Cet homme était dit-il, d'une conversation intarissable, mêlant toutes les sciences dont il était grand amateur, et mettait une telle volubilité à parler qu'il en bavait, comme le dit la lucide. Il avait très peu soin de sa personne ; il était tellement distrait qu'il oubliait quelquefois de manger. Lorsqu'on lui parlait des Jésuites, il sautait de la manière qu'Adèle a décrite. Il était toujours crotté comme un barbet ; il n'est pas étonnant que la lucide voie ses souliers couverts de boue. Il avait effectivement promis à M. Du Potet qu'il lui apparaîtrait un mercredi ou bien un samedi.

« M. Du Potet a reconnu l'exactitude de cette apparition dans e n° 75 du *Journal du Magnétisme*. »

servations actuelles paraitront dictées par un sentiment malveillant et injuste; mais qu'importe, nous devons aux magnétistes notre opinion entière... »

Cette opinion entière, il la résumait en deux mots ; il disait à Cahagnet en terminant :

« Je crois que vous avez imaginé un Paradis, dans vos rêves d'homme éveillé, et j'attends que les preuves deviennent plus évidentes ; car mon esprit ne peut admettre pour des vérités vos conceptions bizarres. Je vous crois dans l'erreur. »

Dans le cours de l'article, il démontrait pertinemment à son rival qu'il ne connaissait absolument rien en fait de *magie* et de *nécromancie*, et opposait à sa méthode indirecte, où nul ne voit, nul n'entend, sinon la crisiaque, les évocations directes, visibles et tangibles, où la personne évoquée se présente avec tous les caractères qui la distinguent, « avec le sceau des morts sortant de terre ou venant du ciel ». Le pauvre Cahagnet est accusé d'ignorer absolument les préceptes et les formules de la véritable science occulte, d'être totalement étranger aux connaissances qui distinguent les initiés. Du Potet ne le laisse pas même jouir du certificat qu'il lui avait accordé touchant la vérité et l'exactitude de la vision de son ami Dubois, oubliant ce qu'il en avait dit dans son premier article ; il relève comme fausses plusieurs affirmations de la voyante (1).

Cahagnet, écrasé, foudroyé par le Jupiter olympien du Magnétisme, crut sage de ne pas répliquer et déclina toute polémique suivie avec Du Potet. Aussi bien, il y allait de ses intérêts matériels; la vente des *Arcanes* se ressentait des horions que lui administrait si magistralement le terrible jouteur ; et Cahagnet n'était point insensible à cette considération. Il s'en explique assez naïvement dans la préface de son 3e volume :

« Lorsque nous publiâmes, à la fin de 1847, le premier volume des *Arcanes de la vie future dévoilés*, faisant hommage à M. Du Potet du premier *traité pratique* de nécromancie paru jusqu'à nos jours, il louangea fort notre ouvrage en petit comité, nous en plaça près de deux cents exemplaires (moyennant remise du libraire) ; mais lorsqu'il fut obligé d'en faire l'appréciation dans son j urnal, il nous attaqua indignement, sans aucune générosité, nous faisant perdre ainsi la vente des deux cents exemplaires complémentaires du premier qu'il avait placés lui-même. Les lecteurs de M. Du Potet, entendant dire à leur professeur que les *Arcanes* n'étaient que des rêveries de somnambules désorganisés, le baragoin d'un fou entêté, enfin, un livre indigeste qu'on jetterait dans un coin après l'avoir lu, ces lecteurs, disons-nous, ne durent pas acheter la deuxième partie, et nous forcèrent ainsi d'en vendre 400 exemplaires, à 1 franc le volume, à M. Germer-Baillière. Cette petite vengeance de notre faux protecteur nous coûta plus de deux mille francs. »

Une circonstance inattendue vint encore envenimer les hostilités. Cahagnet, n'osant plus s'en prendre ouvertement à son rival, l'attaqua sourdement derrière le masque de l'anonyme.

Au commencement de l'année 1849 paraissait, sous forme d'Almanach populaire, un pamphlet magnétique et politique intitulé : *La Science du Diable*, qui fut aussitôt saisi par la police du général Cavaignac. Inspirée, sinon rédigée par Cahagnet, cette diatribe politico-magnétique exaltait l'auteur des *Arcanes* aux dépens des autres magnétiseurs, et reproduisait la relation de la séance donnée à du Du Potet, telle qu'on l'a lue plus haut.

Cette divulgation de noms propres, de détails intimes, de secrets de famille, parut à Du Potet manque d'égards joints à l'indiscrétion et à l'inconséquence. Le cas méritait une nouvelle leçon. Cette fois, il passa la plume à son lieutenant Hébert de Garnay, celui-là même qui avait partagé avec lui l'honneur de la dédicace du 1er volume des *Arcanes*. Hébert, dans un article du *Journal du Magnétisme*, se livra à une charge à fond de train contre le malencontreux auteur; le fond, la forme, le style, tout y est passé au crible; infractions aux règles de la logique, contradictions, erreurs de fait, conclusions trop hâtives, et ne ressortant nullement des faits allégués, ignorance de la science du magnétisme, tel est, en somme, le bilan de l'ouvrage.

On comprend le peu de succès qu'obtint le livre de Cahagnet auprès des magnétistes *matérialistes*, comme il les appelait, qui ne juraient que par Du Potet. Deux choses le consolèrent de cet échec en France : le bruit fait autour de son nom par la mise à l'index de ses premiers ouvrages, et la vogue des *Arcanes* à l'étranger.

Cahagnet, en 1851, put se proclamer le premier martyr du nouvel Evangile diabolique.

Lorsqu'on connaît les roueries de Satan, on n'est plus étonné de voir Cahagnet invoquer à l'appui de ses pratiques et de ses doctrines l'autorité même de Jésus-Christ et de son Eglise; moyen usé, mais toujours efficace, d'attirer à l'école du diable ces catholiques inquiets et même ces prêtres trop confiants, qu'un amour indiscret des nouveautés entraîne dans les petites chapelles lucifériennes.

C'est pour prévenir ce danger, et ne laisser plus aucun subterfuge à ces imprudents amateurs du fruit défendu, que la Sacré Congrégation de l'Index condamna les *Arcanes* de Cahagnet (1) et les fit brûler solennellement, comme

(1) « D*** ne prenait point de tabac, quoiqu'elle ait dit qu'il prisât ; il n'avait point de hernie, ne portait point de bandage ; on ne lui vit jamais non plus de redingote de la couleur désignée, etc. Ces détails me sont certifiés par sa veuve et ses enfants. Quant à son apparition à moi, annoncée devoir s'effectuer dans un temps donné, l'époque est passée depuis bien des mois, et je n'ai rien vu. S'il m'était apparu, je le dirais avec la plus grande franchise ; car j'aime et cherche la vérité avec une égale passion... Je puis constater des erreurs semblables, et plus matérielles encore, en vingt endroits des *Arcanes*, et les explications de M. Cahagnet ne servent qu'à les rendre plus évidentes. » *(Journal du Magnétisme*, n° 85, 10 janvier 1849.)

(1) Un décret du cardinal Brignole, en date du 9 juin 1851, publié par le *Journal de Rome* du 12 du même mois mettait à l'index les ouvrages suivants :
« *Arcanes de la vie future dévoilés*, par L. Alphonse Cahagnet.
« *Le Magnétiseur spiritualiste*, journal rédigé par la Société des

un des livres les plus impies, les plus hostiles à la foi catholique, les plus notoirement diaboliques qu'ait produit notre siècle.

Bien que Cahagnet se glorifie de cette prétendue persécution, il n'en fut pas moins très désagréablement impressionné par une condamnation qui pouvait écarter de lui les dupes ecclésiastiques dont il aimait à s'entourer. C'est avec une fureur égale à celle des plus fameux hérésiarques qu'il déverse l'injure et le mépris sur la sentence de ce tribunal « *christicole* et non *chrétien.* » A ces fureurs se mêlent les aveux les plus significatifs et les plus compromettants pour sa cause :

« Si l'on vous demande, dit-il, pourquoi la lecture des *Arcanes* est défendue dans toute la chrétienté par décision du tribunal suprême et sacré, nommé la *Sacrée Congrégation*, nous répondrons qu'on nous l'a laissé ignorer, qu'on nous a jugé sans nous entendre, et condamné sans d'autre forme que le bon plaisir de jeter trois de nos ouvrages dans un seul jour au feu. Si l'on n'a pas voulu nous instruire du sujet de notre condamnation, nous nous en sommes instruit nous-même en relisant ces ouvrages. Nous y avons vu que nous n'admettions pas la divinité du Christ, ni les peines éternelles de l'enfer *christicole*... Nous répondrons à ces chauffeurs de locomotives lucifériennes, que nous ne savons pas jusqu'à ce jour ce qu'ils entendent par enfer, etc... »

Nous regrettons de ne pouvoir citer tout au long un dialogue entre D*** et R***, où Cahagnet réfute triomphalement les arguments d'un homme d'église, en lui prouvant que sa doctrine est parfaitement d'accord avec les Ecritures, et que, par conséquent, la Sacrée Congrégation ne connaît pas les Ecritures. Mais l'argument sur lequel il compte le plus pour convertir son interlocuteur, c'est celui de la fin, l'exemple des ecclésiastiques qui, malgré les censures du tribunal romain, n'en continuent pas moins de marcher à sa suite et de s'initier à sa nécromancie.

D. — « Ecoutez, venez avec moi chez l'auteur des *Arcanes*, vous connaissez ma foi chrétienne, vous ne doutez pas de la vôtre, nous vérifierons les faits.

R. — Que Dieu m'en garde !

D. — J'ai directement rendez-vous aujourd'hui chez cet auteur avec un vénérable abbé, je ne redoute rien en sa compagnie.

R. — Quoi! un abbé chez cet homme ?

D. — Il y en va continuellement.

R. — Mais ce nécromancien est à l'index ?

D. — De la Sacrée Congrégation, mais pas des prêtres bien pensants.

R. — Oh ! vous me trompez. Je veux voir de mes yeux un abbé chez ce maudit.

« La séance a lieu, l'auteur des *Arcanes* invite les personnes présentes à joindre leurs prières à la sienne, afin d'obtenir de Dieu la permission de faire apparaître le décédé demandé ; puis il remet sa lucide entre les mains de M. l'abbé, le priant de s'assurer, par tous les moyens et pouvoirs que l'Église lui a donnés, s'il est dans une bonne voie, et si ces apparitions sont entachées de diablerie. M. l'abbé exorcise, chasse le mauvais esprit et admet la vision comme pure. Tout le monde étonné, consterné, se regarde ; la sphère du magnétiseur sent moins le soufre, et cent questions, succédant les unes aux autres, sont adressées à la lucide ; l'esprit évoqué y répond le plus dévotieusement possible. Chacun reste convaincu que le Diable n'est pour rien dans ces études. Le 1er et le 2me volumes des *Arcanes* contiennent les attestations des faits précités par le vénérable abbé Almiguana et l'abbé M... (1) Comment se fait-il qu'en ce jour le même argument se présente, et qu'il y ait des êtres assez faibles d'esprit pour répéter que ces apparitions sentent l'enfer ? Dites donc qu'elles sentent le ciel, puisqu'elles vous démontrent *à priori* la bonté et la sagesse de l'Éternel. »

Quant au succès des *Arcanes* à l'étranger, qui gonflait d'orgueil le magnétiseur d'Adèle, il n'était que trop réel. Il y en eut bientôt plusieurs traductions, en anglais, en allemand, en portugais. Assurément, ce livre ne fut pas pour rien dans l'épidémie de spiritisme qui se déclara alors en Amérique, et qui de l'Amérique se communiqua à toutes les parties de l'Europe. Dans ce monstre diabolique, bientôt importé en France, Cahagnet put, avec une joie toute paternelle, reconnaître son enfant.

« L'Amérique, l'Allemagne, l'Angleterre, s'écrie-t-il avec transport, ne pensèrent pas comme M. Du Potet ; elles ramassèrent le livre jeté dans un coin, l'imprimèrent à des milliers d'exemplaires et en firent une étude consciencieuse. Le Nouveau-Monde, mettant à profit cette proposition, sut bien forcer notre antagoniste à avouer qu'il avait eu tort, et le presser de publier son livre ayant pour titre : *Magie dévoilée*, dans lequel cet auteur accepte, selon nous, et propose, selon lui, tout ce que nous avions dit dans les *Arcanes*, suj t de son courroux. »

Il faut le reconnaître, la nécromancie spirite, vaguement ébauchée jusque-là par quelques disciples avancés de Mesmer, Puységur, Despine, Billot, l'abbé Loubert, Delaage, etc., avait trouvé, dans Cahagnet, son premier initiateur populaire, son premier vulgarisateur, et celui-ci pouvait avec quelque raison revendiquer pour lui les honneurs de la découverte :

« Le peu de bienveillance, dit-il, que l'on marqua en France pour nos études, fit que les Américains les ayant étendues aussi loin que possible, nous les présentent en ce jour (il écrivait ces lignes en 1853-54) comme si elles

magnétiseurs spiritualistes de Paris (dirigé deux ans par Cahagnet) ;

« *Guide du Magnétiseur*, ou Procédés magnétiques d'après Mesmer, Puysegur et Deleuze, par L. Alph. Cahagnet. »

Le *Journal du Magnétisme*, en insérant cette nouvelle, la fit suivre d'un petit mot de Hébert de Garnay où les écrits condamnés étaient notés comme *aussi contraires au magnétisme qu'à la religion*. Ce à quoi Cahagnet répondait dans son *Encyclopédie magnétique*, I, p. 31 : « Comment se peut-il faire qu'aux yeux de M. Hébert de Garnay, qui nie l'existence immortelle de l'âme humaine en petit comité, ainsi qu'un tant soit peu celle de Dieu, nous puissions passer pour irréligieux, nous les plus ardents défenseurs de ces croyances ? Nous ne savions pas notre antagoniste aussi CATHOLIQUE. » Et il proposait à son calomniateur d'ouvrir avec lui une controverse dans le *Journal du Magnétisme*, où chacun traiterait à son point de vue la question de l'immortalité de l'âme. Hébert de Garnay ne juga pas à propos de relever le gant.

(1) Nous nous proposons, dans un prochain article, de faire connaître cet abbé Almiguana, et avec lui quelques-uns des ecclésiastiques, qui n'ont pas craint de se mettre à l'école de Cahagnet ou de ses semblables.

étaient nées chez eux, quand, au contraire, à consulter la date de nos premières révélations et la sacrée congrégation romaine, nous restons bien les promoteurs de ces études, par conséquent les maudits de la chrétienté. »

Nouveau sujet de triomphe pour Cahagnet, Du Potet lui-même dans sa *Magie dévoilée* se faisait son disciple et se convertissait au spiritualisme des *Arcanes*. N'y parlait-il pas de la *vision réelle des esprits*, qu'il espérait *un jour rendre sensible ?*

« M. du Potet, écrit-il dans son *Magnétiseur spiritualiste,* vient de remonter sur le trône dont il n'aurait pas dû descendre pour nous combattre. Le n° 93 du *Journal du Magnétisme* lui rend toute sa gloire et le replace à la tête de l'école spiritualiste, dont il peut, mieux que tout autre, être le grand-prêtre. Nous n'avions jusqu'à ce jour fait percevoir à nos lucides que des décédés de quelques années, à trois siècles au plus ; M. Du Potet a fait remonter la vision de ses sujets jusqu'à vingt siècles ; que Dieu en soit loué et que les spiritualistes s'en réjouissent ! »

Il ne faudrait pas croire, à la lecture de ce dithyrambe, que Cahagnet ait désarmé ; le coup de patte n'est pas loin :

« La Magie, dit-il ailleurs, en parlant des fameux miroirs magiques de Du Potet, est sans doute le moyen dont il se sert, mais par des raisons d'*intérêt privé*, il n'en convient pas. D'abord il éloignerait beaucoup de gens de ses séances par peur ou par scrupule. Il serait peut-être en butte, comme il le dit lui-même, à des tracasseries extra-légales qu'il veut éviter. La force de la volonté et l'imagination suffisent, selon lui, pour opérer des prodiges. C'est ainsi qu'en homme prudent il se tire et se tirera toujours d'affaire. »

Ainsi la guerre continuait entre les deux magiciens, mais à bâtons rompus et par légères escarmouches :

« N'allez pas voir ce pauvre Cahagnet, disait Du Potet, car chaque fois qu'il reçoit un visiteur, il tombe dans des attaques épileptiques qui font peine à voir. »

Et Cahagnet de son côté :

« Voilà Du Potet qui lui-même évoque, com mande et scelle les esprits dans des morceaux de verre. On conviendra alors que nous jouons au plus fin, tous les deux, et que mon antagoniste me rend des points, vu que je ne crois pas encore à cet emprisonnement spirituel. »

Cahagnet, du reste, avait de nouvelles raisons, assez graves, d'en vouloir à l'auteur de la *Magie dévoilée*. La Société Magnétique dont Du Potet était le chef, avait institué un Jury d'encouragement et de récompenses à décerner aux Magnétistes les plus méritants. Or, le 20 mai 1851, ce jury, présidé par le grand-prêtre de la société, avait exclu la candidature de Cahagnet proposé pour une de ces récompenses, et motivait ainsi son exclusion : « Le comité pense qu'il n'y a pas lieu de céder à l'insistance d'amis plus zélés qu'instruits, qui voient en M. Cahagnet un prophète. » Excommunié par Rome, le pauvre Cahagnet se voyait encore excommunié par ses frères en Satan. On lui faisait payer bien cher la fantaisie qu'il avait eue de faire bande à part et d'élever autel contre autel.

En effet, entre le premier et le second volume des *Arcanes*, il avait fondé, le 27 novembre 1848, en concurrence de la grande société dirigée par Du Potet, la *Société des Magnétiseurs spiritualistes*, et lui avait donné pour organe un journal intitulé le *Magnétiseur spiritualiste*, où se trouvaient consignés tous les faits merveilleux, et surtout les apparitions du genre de celles contenues dans les *Arcanes*.

La fondation de la société, à laquelle étaient attachés cinq somnambules (1) lucides extatiques, avait été accompagnée d'une parodie sacrilège de la communion chrétienne. Cette cérémonie, renouvelée à la célébration de chaque anniversaire, consistait, nous dit Cahagnet, dans une espèce de communion ou banquet fraternel, composé de pain et de vin, influencés par l'esprit Swedenborg, et présentés par deux jeunes enfants.

Les sociétaires affectaient, dans leurs relations, les allures et le ton du mysticisme le plus transcendant, mêlé aux formules de la fraternité maçonnique. Ils s'appelaient entre eux du nom de *Frères et Sœurs en Dieu;* les mots *mort* et *nécrologie* étaient remplacés par ceux de *spiritualisé* et *spiritualisation*. L'esprit Swedenborg était l'inspirateur et l'âme des assemblées, réunies sous son patronage.

Cette société avait pour but avoué :

1° Des recherches sur les lois du monde qui nous attend à la sortie de celui-ci ;

2° De se lier d'avance avec les êtres qui l'habitent à l'aide de la prière et des lucides « qui seront, disent les statuts, nos interprètes près d'eux, en attendant qu'il leur plaise de se manifester *visiblement* à nous si nous nous en rendons dignes » ;

3° « De développer chez nous des idées religieuses qui ne demanderont à nos cœurs qu'un *culte simple et spirituel.* »

Ce culte simple et spirituel reposait sur 63 articles, ou propositions métaphysiques et psychologiques, formant la dogmatique de la religion nouvelle ; la plupart révélées à Cahagnet par le bon frère Swedenborg. Cahagnet voulait bien mettre en tête de cette profession de foi l'existence de Dieu ! « 1. Il existe un Dieu, auteur de l'univers » ; mais c'était pour poser immédiatement en face de ce Dieu l'éternité de l'univers et proclamer implicitement le plus absolu panthéïsme.

Tous les autres articles n'étaient que des propositions empruntées aux révélations des esprits consignées dans les *Arcanes*.

(1) C'étaient : la fameuse Adèle Maginot, Mme Vasseur, Mme Caroline (?), Mlle Lemaire, et M. Emile Rey. A la fin de la première année, les sociétaires étaient au nombre de 45.

Nous pouvons nous faire une idée des travaux des sociétaires et de leurs expériences par le tableau qu'a tracé le frère Cahagnet des résultats obtenus, dans le discours qu'il prononça à la séance anniversaire de la fondation, le 27 novembre 1849. Il les résumait ainsi :

« Nous sommes possesseurs d'une ample moisson de réponses faites à toutes vos demandes traitant de psychologie, de métaphysique et de religion, réponses qui, il faut l'espérer, seront bientôt confiées à l'impression.

« Nous possédons et publierons également la construction du réservoir magnético-galvanique (1) dont la composition nous a été révélée par Adèle Maginot, réservoir auquel nous devons déjà plusieurs cures.

« Plusieurs d'entre nous ont, en plus, obtenu des preuves matérielles de l'existence et de la puissance des esprits et de leurs rapports avec la matière :

« Notre sœur Desingly, par un stigmate sur le front, qui fut visible pour tous pendant quelques semaines;

« Notre frère Renier, par plusieurs transports d'objets matériels;

« Moi-même, par un apport auquel je dois d'être délivré d'une influence magnétique occulte, apport qui, dans de telles circonstances, sera d'un grand secours à plus d'une victime d'une aussi lâche agression (2).

« Nous avons tous également éprouvé plus ou moins les puissants et bons effets de l'eau spiritualisée par notre bon frère Swedenborg (3).

« Beaucoup de malades lui doivent une guérison complète, ainsi qu'à la curative influence déposée par le même esprit sur nos cachets et nos médailles.

« Bon nombre de frères et sœurs ont été assez heureux, en implorant ce généreux esprit, d'en être récompensés suivant leurs désirs.

« D'autres ont eu la douce consolation d'obtenir des visions, des apparitions et des communications spirituelles, soit par nos moyens ou d'autres voies, etc.., »

(1) Voici cette description (Séance du 23 juillet 1849).
« L'esprit Swedenborg spiritualise le réservoir, nous engageant tous à le magnétiser en même temps que lui ; ce que toutes les personnes présentes font en tenant chacune un ruban conducteur en laine d'une main, et de l'autre conduisant le fluide dans ledit réservoir, qui est ainsi composé : — A l'intérieur, 4 cases qui renferment chacune 3 espèces de plantes : au milieu de chacune d'elles, est placé un conducteur en fer, qui passe à travers le couvercle et est recourbé, formant au bout un petit crochet auquel sont attachés des conducteurs en laine blanche ; ces conducteurs en fer sont d'un mètre de longueur environ, et d'un demi-centimètre de diamètre environ. Autour de chacun d'eux sont enroulés dans toute leur longueur en spirale un fil de laiton rouge et un fil de zinc d'égale grosseur, de 2 millimètres environ, ce qui forme un mouvement galvanique, qui est continuellement en activité. Chaque case de ce réservoir a une propriété différente : la première calmante et narcotique, la deuxième stimulante et fortifiante, la troisième circulation du sang, et la quatrième antispasmodique et ophtalmique. La première contient de la fleur de chanvre, de la camomille romaine et six têtes de pavots ; la deuxième du romarin, du tilleul et de la jusquiame ; la troisième de la petite sauge, de la sariette et du baume rouge ; la quatrième des feuilles de mélisse, de la valériane et des fleurs de violettes ; y joindre des bluets, si on veut lui donner une vertu ophtalmique... Le réservoir a environ un demi-mètre en largeur et en longueur, et 35 centimètres en hauteur. »

(2) Le docteur Bataille donne le récit de cet envoûtement de Cahagnet dans le *Diable au XIXe Siecle*, au chapitre XXX.

(3) Le bon Swedenborg est d'une obligeance à toute épreuve : il paraît à la moindre sommation, répond à toutes les questions, même les plus saugrenues qu'on lui pose, aide Adèle à magnétiser des bouteilles d'eau en soufflant dessus. Un jour, Swendenborg ayant recommandé à Adèle de mettre sur une de ces bouteilles une étiquette portant : *Eau divine spiritualisée*, Adèle, par mégarde, à ces mots substitua ceux-ci : *Eau magnétisée*. Or, quand la bouteille arriva chez M. Benard, employé aux hypothèques de Rambouillet, à qui elle était destinée pour calmer l'irritation des conjonctives, le mot *magnétisée* se trouva effacé sans aucune trace de rature ; la volonté et le fluide de M. Swedenberg, incorporés à cette eau, l'avaient, pendant le trajet, ait disparaître. Il est bon de dire que cette négligence n'ôta rien de sa vertu à l'eau divinement spiritualisée ; M. Bernard se l'appliqua et guérit en deux heures.

Pour peu que l'on soit au courant du grimoire de la magie moderne, on sait ce que tout cela veut dire, et bien aveugle serait celui qui sous le masque du bon Swedenborg ne verrait percer le rictus de Satan.

Ce que Cahagnet ne disait qu'aux initiés, un chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier de cavalerie, disciple de Dupotet, Joseph Olivier, le proclamait sans vergogne dans son *Traité de magnétisme, suivi des Paroles d'un Somnambule* (1849). Voici ce qu'il y écrivait touchant Satan et ce que le *Magnétiseur spiritualiste*, journal de Cahagnet, s'empressait de reproduire avec enthousiasme :

« Le Christ, ce docteur magnifique, réservoir intarissable du fluide magnétique divin, dont les rayons ont transpercé la matière, le Christ ne représente qu'une face déterminée du génie du bien. — En lui resplendissent *la charité, la bonté, l'humilité, la douceur*. Le Christ, c'est la *force* que donne la *foi*, force qui dérive de ses perfections mêmes. Mais le Dieu de la *force réelle*, de la *force vraie*, c'est Satan ! Satan, en qui se personnifient *la grandeur*, *l'extermination* ; Satan, *le Dieu de la révolte légitime*, a dit Georges Sand. — Satan le Dieu des *malheureux*, des *opprimés*. — Satan, le Dieu des *révolutions*. C'est lui, Satan, qui, se sacrifiant chaque jour, chaque jour arrache, au prix d'atroces tortures, la robe empoisonnée de la force *brutale* qui enchaîne la force *morale* dont il est le Dieu. Et cependant que le Christ panse de ses pleurs les plaies des combattants tombés sur le vaste champ de bataille de l'humanité, lui, — l'invaincu, l'indomptable, — brise les fers du prisonnier, les convertit en instruments de mort pour l'oppresseur, et poussant son cri magique : Liberté, Egalité, Fraternité, suscite les pierres elles-mêmes qui se dressent en barricades contre lesquelles viennent se briser — impuissantes — les foudres de la *force brutale*... Satan, c'est la *moitié*, c'est le *complément* du Christ. Ils ne forment à eux deux qu'une seule personne, un même tout !

« Le *Christ* a paru : son type a été personnifié.

« Le type de *Satan* le sera ; il couronnera l'œuvre sur la terre.

« Le *Christ* a posé le principe.

« *Satan* viendra pour poser *les conclusions de toutes les conséquences*.

« Je vous comparerai *Satan* et le *Christ* à l'union de *l'homme* et de la *femme*, qui, par la réunion du *beau*, du *grand* et du *fort* au *simple*, au *bon* et au *doux*, forme l'image des qualités de Dieu. »

Convaincu par l'expérience que le pouvoir du magicien moderne est le même que celui de tous les magiciens de tous les temps, Cahagnet emprunte à l'antiquité la plupart de ses méthodes : miroirs magiques, hydromancie, crystalomancie, etc. Si on lui demande laquelle de ces méthodes de divination ou d'évocation est la meilleure, il n'hésite pas à répondre que « toutes sont bonnes : il suffit d'avoir des *sujets aptes à ces genres d'expériences* ; là est tout le secret. »

La paix ne régna pas longtemps parmi les frères en Dieu : la société du Magnétisme spiritualiste ne vécut que deux ans sous la direc-

tion de Cahagnet; mais le mouvement spiritualiste qu'il lui avait imprimé se perpétua, et la *Revue spiritualiste* succéda au *Magnétisme spiritualiste*. Celle-ci dura une dizaine d'années et eut, comme le journal son aîné, le triste honneur d'être brûlée en 1861 par le tribunal de l'Inquisition sur la place de Barcelone. C'est elle qui, par la voix de Piérart, son rédacteur en chef, enjoignait en 1867 à Garibaldi d'aller à Rome « établir le grand concile de la régénération chrétienne par l'Esprit, par la science et la libre-pensée, et demander à la papauté compte de ses iniquités passées et de l'usage qu'elle a fait du noble héritage du Christ, le plus grand démocrate qui ait paru sur la terre. »

Les disciples fidèles à Cahagnet prirent en 1853 le titre d'*Etudiants Swedenborgiens*, et fondèrent sous ce nom une nouvelle société que Cahagnet présida au moins à titre honorifique jusqu'à sa mort. En 1856, le Jury magnétique lui décerna enfin une médaille de bronze, qu'il lui avait plusieurs fois refusée.

A cette époque, l'œuvre capitale de Cahagnet était terminée : le *spiritualisme satanique* s'était infiltré à large dose dans les esprits, et le spiritisme en recueillit les fruits. En Amérique et en Angleterre, il continua même de s'appeler le *spiritualisme*. Fatigué de lutter contre l'aveuglement des magnétistes matérialistes, Cahagnet déserta le champ de bataille, et se retira, comme Achille, sous sa tente, c'est-à-dire dans son cabinet d'études spiritualistes et nécromantiques. Il se contenta de lancer de temps en temps, du fond de son sanctuaire, quelques-unes de ces brochures, où, au milieu des divagations philosophiques les plus insensées, ne respire que sa vieille haine diabolique pour le Catholicisme.

De sa retraite d'Argenteuil, où il se retira une quinzaine d'années avant sa mort, en compagnie d'Adèle Maginot, devenue sa femme, il put jouir avec délices du développement prodigieux de l'arbre qu'il avait planté et arrosé; il était bien, en réalité, le père de ces spirites qui se comptaient bientôt par millions sur la surface du globe.

Si la grande armée des nouveaux disciples de Satan oubliait trop, pour les prophètes de plus fraîche date, le patriarche du *Spiritualisme*, un petit noyau de fidèles lui était resté étroitement attaché; les partisans de Swedenborg continuaient à pratiquer la religion et le culte de leur maître, et, comme les Mahométans vers la Mecque, tournaient dévotement leurs regards du côté d'Argenteuil.

Lorsqu'il y mourut le 10 avril 1885, les Swedenborgiens se donnèrent rendez-vous sur sa tombe, et l'inondèrent de leurs larmes et des flots de leur éloquence. Une souscription fut ouverte par la Société des Etudiants Swedenborgiens pour lui élever un tombeau digne de lui. Cette souscription monta à 807 fr. 50. Le monument fut solennellement inauguré le dimanche 23 août.

Peu de temps après, dans la même année, le phénix des lucides, Adèle Maginot était à son tour *spiritualisée* et rejoignait son magnétiseur et époux dans la tombe. Dans l'un des trois cieux superposés comme des nuages que le lucide Bruno Bizet avait révélés à Cahagnet, leurs deux esprits se retrouvèrent bientôt, pour y continuer la douce vie d'Argenteuil, et s'y livrer tout à leur aise à leurs chères études. Dans la doctrine spiritualiste, le ciel n'est que la continuation de la terre. Tristes fous ! dirons-nous, c'est dans les flammes du royaume infernal qu'ils se sont retrouvés.

Le 28 mars 1886, les Etudiants Swedenborgiens, réunis pour la célébration de l'anniversaire de la *spiritualisation* de Swedenborg, associaient au culte du mystique suédois celui du couple à jamais inséparable, le fondateur du Spiritualisme et son incomparable lucide :

« Le Frère Cahagnet étant spiritualisé depuis un an environ, et depuis sa bonne lucide étant allée le rejoindre, désormais nous les associerons dans la même pensée reconnaissante et pieuse de cet anniversaire. »

Il y a donc encore aujourd'hui, dans la grande église des spirites, une petite chapelle où Cahagnet partage avec Swedenborg les hommages religieux d'une secte occulte de nécromanciens, qui s'inspire encore plus des doctrines révélées par Adèle que des rêveries de Swedenborg. Swedenborg n'est là que pour la forme ; le véritable maître, c'est Swedenborg corrigé et remanié par Cahagnet, c'est-à-dire Cahagnet lui-même. Les Etudiants Swedenborgiens le déclarent du reste sans ambages :

« Nous entendons continuer la marche de recherches et d'examen de notre fondateur et de sa femme Adèle Maginot, dont les facultés puissantes et spéciales étaient à même de contrôler les phénomènes de la vie *intra et extra*, avancés par Swedenborg (1). »

Or, reconnaitre Cahagnet pour maître, n'est-ce pas se mettre à la remorque de celui qui seul a pu l'inspirer, et s'avouer ouvertement l'adepte de Satan ?... Tout lecteur de bonne foi adoptera comme nous cette conclusion.

Capitaine Pierre.

LE LIVRE DE M. DE LA RIVE

« *En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est.* »

Ces paroles que M. De la Rive a empruntées à l'Encyclique *Humanum genus* (20 avril 1884) pour en faire l'épigraphe de son livre, suffisent à indiquer dans quel esprit il l'a écrit et à quelle noble impulsion sont dues les révélations qui le remplissent. Déjà quelques esprits clairvoyants et mus par la même

(1) *Philosophie générale des Etudiants Swedenborgiens libres*, n° 1, juin 1885.

pensée, auxquels, du reste, M. De la Rive rend sincèrement hommage, avaient essayé de soulever un coin du voile épais « derrière lequel s'abrite la Franc-Maçonnerie Universelle pour corrompre systématiquement la Femme et l'Enfant » ; de démontrer comment se réalisait en pratique dans toute l'étendue du monde maçonnique cet infernal refrain devenu le mot d'ordre de la secte :

Pour écraser l'infâme
Qui se croit triomphant,
Arrachons-lui la femme !
Enlevons-lui l'enfant ! (1)

On sait avec quelle crânerie notre collaborateur Léo Taxil attacha le grelot dans son courageux livre *les Sœurs Maçonnes* (1886) qui excita tant de colères en défiant toute réfutation. Désormais il était acquis à l'histoire que, depuis son origine, la Franc-Maçonnerie avait compris toute l'importance de ce plan satanique pour arriver à ses fins, que de tout temps elle n'avait cessé d'initier des femmes à ses mystères, dans le double but de les faire travailler au triomphe de ses principes en même temps qu'au plaisir personnel de ses membres.

La voie était ouverte et tracée au catholique érudit et patient qui aurait le courage de fouiller à fond les annales de la Maçonnerie pour écrire l'histoire jour par jour de cette propagande du satanisme maçonnique, et faire ainsi toucher du doigt la réalité des accusations portées contre elle. C'est ce que vient de faire, avec un zèle et une science dignes de tout éloge, l'auteur du livre que nous allons analyser. Devant cet amas de documents et d'informations, qui nous font remonter d'année en année jusqu'à la première apparition saisissable de la Maçonnerie androgyne, on ne sait qu'admirer le plus, de la vaste érudition qui les a réunis, ou de la merveilleuse sagacité qui a su les interpréter de manière à ne jamais blesser la délicatesse du lecteur, mais toutefois assez clairement pour que rien d'essentiel ne lui échappât et qu'il pût, en connaissance de cause, porter un jugement motivé et complet sur tous les points en litige. En deux mots, l'enquête de M. De la Rive est définitive et sans appel. Nous ne saurions trop le féliciter aussi d'avoir su, tout en restant strictement dans les limites de son sujet, y rattacher les principaux faits de l'histoire même de la Maçonnerie ; cette histoire, tout en éclairant la marche du livre, en reçoit à son tour comme un effet qui l'illumine d'un jour nouveau d'une lueur spécialement satanique.

Il n'y a pas jusqu'aux illustrations, empruntées pour la plupart aux documents les plus rares et les plus authentiques, qui ne concourent fort heureusement à cet effet, tout en donnant au volume une physionomie véritablement artistique.

Chacun des douze chapitres dont se compose l'ouvrage de M. De la Rive mériterait une étude spéciale ; nous ne pouvons, à notre grand regret, qu'effleurer les points les plus importants, au risque d'affaiblir l'effet d'un livre dont toute la force consiste dans l'accumulation des faits et l'innombrable quantité des documents et des citations. Aucun compte-rendu ne peut dispenser de la lecture de l'ouvrage quiconque sera désireux de se faire une idée approfondie de la constance et de l'âpreté d'efforts déployées par la Maconnerie pour conquérir la femme et l'enfant et parvenir ainsi à empoisonner le fleuve humain jusque dans sa source même. A lire attentivement *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie Universelle*, le lecteur s'apercevra bien vite que, malgré tous les voiles et tous les masques d'honnêteté et de vertu dont la Maçonnerie s'enveloppe pour mieux duper ses victimes, elle aboutit forcément aux systèmes qui forment comme son point de départ et son point d'arrivée, dans les enseignements des deux grands initiateurs et grands pontifes de la secte : Weishaupt et Albert Pike.

« Cet Ordre (la Maçonnerie des Dames), dit Weishaupt (1786), aura deux classes, formant chacune leur société, ayant chacune leurs secrets à part. La première sera composée de femmes vertueuses : la seconde, de femmes volages, légères, voluptueuses, formées à l'art de satisfaire secrètement leurs passions », et, ajoute Zwack, le lieutenant de Weishaupt, « pouvant servir à satisfaire ceux des frères qui ont du penchant pour les plaisirs. »

« Nous recommandons très instamment, dit à son tour l'antipape Albert Pike (1889) de multiplier les loges d'Adoption. Elles sont indspensables pour former des Maçons bien maîtres d'eux-mêmes. Le prêtre essaye de dompter sa chair en s'astreignant au célibat... Le vrai Maçon, au contraire, arrive à la perfection en employant son zèle dans les loges d'Adoption à se soumettre aux épreuves naturelles. Le commerce avec la femme commune à tous ses frères lui fait une cuirasse contre les passions qui égarent le cœur. »

D'où s'impose cette conclusion tirée par notre auteur : « La Maçonnerie ne cherche donc à émanciper ou affranchir la femme que pour la contraindre à servir aux épreuves naturelles des F F∴, à se prostituer dans les loges d'Adoption, pour la plus grande gloire de Lucifer. »

Je veux bien croire pourtant que la Franc-Maçonnerie est restée fidèle aux prescriptions de Weishaupt, et qu'à côté des loges d'Adoption destinées aux épreuves naturelles qui doivent apprendre aux Frères à triompher de leurs passions, il s'en trouve d'autres réservées aux femmes vertueuses, c'est-à-dire à celles que l'on ne juge pas assez dégagées du monde profane pour les initier aux mystères des élues, ou qui sont appelées à jouer un rôle purement politique, ou à servir de paravent aux turpitudes secrètes (1).

De ces dernières il s'en trouve sans doute un grand nombre parmi les onze ou douze cents femmes mentionnées dans la liste de la maçonnerie féminine relevée dans l'ouvrage de M. De la Rive, (2) et parmi les deux millions de femmes qu'un journal anglais affirmait en 1884 être initiées à la Maçonnerie sur la surface du globe : « les protestantes, les juives, les libres-penseuses, connaissant ces Francs-Maçons excomuniés comme elles, ajoutait ce même journal, s'associent à leurs œuvres *humanitaires*. » On sait en effet que, parodiant les œuvres catholiques, les francs-maçons s'occupent bruyamment de crèches, d'asiles, d'orphelinats (3), d'écoles et lycées de filles, etc. On en trouvera de nombreux exemples dans le livre de M. De la Rive. Mais on y trouve aussi, assez clairement énoncé, le but purement maçonnique qui leur inspire ces créations ou ces patronages. Orphelinats, écoles communales laïques ou lycées de filles ne sont pour eux que des pépinières de futures Sœurs maçonnes. Ecoutons à ce sujet l'un d'eux, le F∴ Goron, répondant à l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII, en1884 :

« Les recommandations papales sur l'éducation de la jeunesse nous indiquent ce que nous devons faire, *afin que les enfants soient des nôtres*. Le seul moyen est de convertir les mères à la foi maçonnique, d'empêcher que celles-ci se laissent endoctriner par ces paroles du pape commentées par les prêtres. Que la Maçonnerie favorise par tous les moyens en son pouvoir l'émancipation morale et libérale de la femme,

(1) On trouve la chanson entière à la page 513 de l'ouvrage de M. De la Rive.

(1) Voir p. 382 du livre de M. De la Rive. Disons aussi qu'en ce moment même M. le docteur Bataille explique le fonctionnement de la maçonnerie féminine et montre la distinction qui existe entre les deux classes de Sœurs. (Chapitre XXXII du *Diable au XIXe siècle*).

(2) Voir le numéro 3 de la *Revue Mensuelle*, p. 91 à 96.

(3) Il existait en France en 1885, deux institutions d'Orphelinat maçonnique : l'*Orphelinat général maçonnique* fondé en 1862 et l'*Orphelinat maçonnique universel*, qui se sont alors fondues en une seule institution sous le nom d'*Orphelinat maçonnique*.

en s'intéressant de plus en plus aux œuvres laïques admettant l'égalité des sexes. »

Nous avons vu plus haut à quoi doit aboutir cette *émancipation morale et libérale.*

C'est là le but d'une grande partie des discours tenus par les Maçons dans leurs tenues ou fêtes d'Adoption, discours dont on trouvera de nombreux extraits dans le livre de M. De la Rive. Si l'on y joint les non moins nombreux extraits de Chansons, Cantiques, Poésies de toute espèce qui forment l'accompagnement bachique de ces harangues, et inculquent profondément dans l'esprit de ceux et celles qui les chantent ou les écoutent le mépris de toute morale et de toute pudeur, on ne pourra plus douter de la fin que poursuivent les adeptes de la Franc-Maçonnerie, et l'on sera convaincu que c'est vouloir être dupe que de se laisser prendre à leur hypocrite étalage de Vertu et d'Humanitarisme.

***

Ces quelques mots suffiraient pour donner une idée de l'importance et de la valeur du livre de M. De la Rive, mais non de la richesse d'informations et de documents qu'il renferme. Il faut, pour cela, le suivre pas à pas, tout en nous bornant à signaler les dates et faits les plus saillants.

A quelle date remonte la Maçonnerie féminine ?

Est-elle, comme on l'a prétendu, un produit purement français ?

Tous les écrivains maçonniques, ainsi que le démontre M. De la Rive, s'accordent pour faire remonter son origine à l'année 1730 ou environ. Ragon cependant, l'auteur le plus compétent en cette matière, reconnait qu'avant cette date il existait une maçonnerie d'Adoption, sous le nom de : *Les Amusements mystérieux*, dont parle le *Parfait Maçon* qui parut vers 1725. Il est probable que, dès sa première apparition en France, la franc-maçonnerie reconnut le droit de la femme à l'initiation maçonnique au même titre que celui de l'homme, et songea à s'incorporer un allié aussi utile (1). De même que beaucoup de sociétés secrètes antérieures à cette époque se rallièrent à la franc-maçonnerie et se fondirent avec elle, plusieurs sociétés de femmes ou de sociétés androgynes jusqu'alors sans lien commun trouvèrent dans les francs-maçons des frères tous prêts à les accueillir et à donner à leur institution un nouvel essor. C'est ainsi que nous voyons graviter autour de la Maçonnerie, ou se confondre avec elle pendant tout le cours du XVIIIe siècle une foule de Sociétés ou d'Ordres féminins qui lui empruntent ses formes et ses rites, et le plus souvent se doublent d'un élément masculin empruntés aux loges de la Maçonnerie. M. De la Rive en cite une vingtaine, dont voici la liste chronologique :

1737 : Compagnie de *Pénélope,* ou le *Palladium des femmes* (France).

1738 : Ordre des *Mopses,* originaire de Vienne (Autriche) (1).

1738 : Ordre des *Chevaliers rameurs* et des *Dames rameuses.*

1740 : Ordre des *Amazones.*

1742 : Ordre de la *Félicité* ou *Félicitaires.*

1743 : Ordre de la *Liberté.*

1745 : Ordre du *Vaisseau.*

1745 : Ordre des *Chevaliers et Chevalières de l'Ancre.*

1747 : *Fendeurs* et *Fendeuses.*

1748 : Ordre *Hermaphrodite.*

1748 : Ordre de la *Méduse* (Toulon).

1750 (environ) : Ordre des *Feuillants* ou des *Dames Philéides* (Bretagne).

1770 : *Princesses de la Couronne* (Saxe).

1777 : Ordre de la *Persévérance.*

1778 : Ordre des *Chevaliers et des Nymphes de la Rose.*

1780 : Ordre de la *Pomme verte* (Allemagne).

1782 : *Rite d'Adoption* de Cagliostro.

1808 : Ordre des *Chevaliers et des Dames Philochoréites*, ou Amants du plaisir (2).

1810 : Rite du *Souverain Chapitre métropolitain des Dames Ecossaises du Mont-Thabor* (3).

1810 : Ordre de la *Grappe* (Arles).

1810 : Ordre des *Chevaliers et Chevalières du Bouchon* (Allemagne).

On peut ajouter à cette liste les Ordres androgynes suivants, qui se rapprochent de la maçonnerie, quoique n'ayant pas été créés par elle :

1703-1740 : Ordre de la *Boisson* (Bas-Languedoc) (4).

1713 : Ordre de la *Concorde,* ayant pour objet « de conserver un juste milieu entre l'amour et le vin. » Les Sœurs étaient choisies entre les femmes les plus aimables.

Pendant la minorité de Louis XV : Ordre et Société de la *Culotte.* Il existe un volume in-4° renfermant les Statuts de l'ordre, arrêtés dans l'assemblée générale des frères et sœurs culotins et culotines en 1724, et rédigés par le frère Béquillard. Les frères et sœurs sont tenus de s'assembler au moins une fois le mois « pour célébrer, disent les Statuts, les mystères de notre délicieuse Mère. » Emblème de l'ordre : deux cœurs enflammés, surmontés d'une banderolle où se lisent les deux vers suivants :

« Il faut que les frères et sœurs
Soient unis comme ces cœurs. »

1735 : Ordre de la *Centaine* (Bordeaux).

Mais les ordres androgynes suivants se rattachent directement à la franc-maçonnerie :

Règne de Louis XV : Les *Aphrodites,* dont le nom indique assez clairement le caractère. Il parut en 1793 un livre intitulé *les Aphrodites,* qui offre le tableau peu gazé des scènes qui se passaient dans les réunions de cet ordre maçonnique. On y lit sur l'histoire de l'ordre la curieuse notice qui suit :

« L'ordre ou la fraternité des *Aphrodites*, aussi nommés *Morosophes*, se forma dès la régence du fameux Philippe d'Orléans. Soit qu'un inviolable secret eût constamment garanti les anciens Aphro-

(1) L'existence de la franc-maçonnerie féminine est constatée en 1744 par un curieux et rare ouvrage, mentionné par M. De la Rive (p. 43) comme existant à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. En effet, il s'y trouve, inscrit sous le n° 18374 du catalogue et avec ce titre : *La Franc-Maçonne,* sa *révélation des Mystères des Francs-Maçons,* par Madame ***, Bruxelles, 1744. L'auteur y raconte comment, après avoir vainement tenté d'obtenir de son mari franc-maçon la révélation des mystères de sa secte, elle parvint à satisfaire sa curiosité en soudoyant à prix d'argent le concierge d'une loge, qui lui procura une cachette, d'où elle put assister secrètement à la réception des trois grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître. Elle rapporte assez exactement le catéchisme de ces trois grades. Mais, en dehors de ce document, il n'y a à recueillir dans cette fiction maçonnique que l'aveu du fait que nous avons signalé. « Je me rassurai, dit-elle, quand j'appris que les Francs-Maçons venaient d'abolir en notre faveur la plus sacrée de leurs lois (celle de ne point admettre de femmes), en nous admettant à leurs mystères, et que Madame *** a eu hier, elle troisième, l'honneur d'être initiée. » Seulement l'auteur a bien soin d'insinuer, comme l'ont toujours fait la plupart des maçons, que ces loges d'adoption ne tirent pas à conséquence et n'ont rien a voir avec la maçonnerie sérieuse. Il est bon toutefois de relever en passant cet autre aveu fait par un maçon *sérieux* sur la nature et le caractère de ces premières loges androgynes. « Je fus scandalisé, dit-il, d'y voir *les dames prosélytes prêter sans scrupule un serment que n'auraient pas voulu faire des femmes juives ou musulmanes...* » Et il ajoute cette note qui donne à ces réceptions un caractère essentiellement satanique : « et cela devant les *satrapes des palus stygiens* (les démons) très fidèlement représentés par les assistants (les maçons initiateurs), dont les visages artistement livides et hideux formaient l'assortiment le mieux entendu de la cérémonie. » Il conclut en disant « qu'il ne doutait pas que la France ne fût bientôt redevable à ces loges d'adoption d'une quantité prodigieuse de Louveteaux. » Ce que confirme l'auteur du livre, en ajoutant : « *Les Maçonnes ne sont que les filles naturelles de quelques francs-maçons ;* l'honneur de notre sexe risque tout dans ces loges clandestines. »

(1) Voir sur cet Ordre et son dernier Rituel le livre de Léo Taxil : *Y a-t-il des femmes dans la Franc-Maçonnerie,* p. 376.

(2) P. 160-162, année 1808.

(3) P. 164-170, année 1810.

(4) Dit aussi de l'*Etroite Observance.* On en trouvera les Statuts en vers dans le *Secret des Francs-Maçons,* avec un recueil de leur chansons, 1744.

dites de l'animadversion de l'autorité publique (si sévère, comme on sait, contre le libertinage porté à certains excès), soit que, dans le nombre de ses associés, il y en eût d'assez puissants pour rendre vaine la rigueur des lois qui aurait pu les disperser ou les punir, jamais avant la révolution, la société n'avait souffert d'échec de quelque conséquence ; mais cet événement a frappé les trois quarts des frères et sœurs ; les plus solides colonnes de l'ordre ont été brisées ; le local même qui était dans Paris a été abandonné. Des débris de l'ancienne institution s'est formée celle dont ces feuilles donneront une idée. »

1777 : Ordre de l'*Honneur* (Paris).

— Société de la *Chaine* (Danemark).

1804-1812 : Les *Amis du Réveil de la Nature*, société de plaisir aux allures et rites tout à fait maçonniques : ainsi, les ouvrages en vers ou en prose s'appelaient des *écorces*; la ville de Paris était la *vallée* de Paris. On trouvera dans le *Code récréatif des Francs-Maçons*, p. 121, des couplets chantés au banquet de cette société, le 29 mai 1806, par 33 officiers et membres du Grand Orient de France.

De ces Ordres, la plupart n'avaient pour but que le plaisir et la débauche : par respect pour ses lecteurs, M. De la Rive se refuse à analyser le formulaire du cérémonial observé par les quatre grades de l'ordre de la *Félicité*. D'autres avaient des tendances antireligieuses plus prononcées, par exemple : l'Ordre du *Palladium* ou *Conseil souverain de la Sagesse*, ordre essentiellement satanique, le précurseur du *Rite palladique réformé nouveau* ou *Lucifèrien moderne*. Il fallait que les désordres de ces sociétés fussent bien criants et bien révoltants, pour que Louis XV s'opposât à leur développement. Et c'est sans doute pour le punir de ses rigueurs à leur égard que les Maçons ne le trouvèrent pas digne d'être initié, sous prétexte, les bons apôtres ! « qu'il n'était point de bonne vie et de bonnes mœurs » (1).

Un simple coup d'œil sur la liste qui précède montrera que les sociétés maçonniques androgynes ou féminines n'étaient pas un produit exclusif de l'esprit et de la galanterie française : le lecteur rencontrera, au cours du livre de M. De la Rive, de nombreux essais de Maçonnerie féminine sur tous les points de l'Europe : à Nimègue (1774), à Naples (1775), en Hollande, à Hambourg (1779), à Prague et dans les Etats allemands (1787), en Italie, en Ecosse, en Irlande, en Espagne, etc. « Il n'y eut guère que les Anglais, dit Ragon, qui se privèrent de ces Loges » (2).

***

Les rites adoptés par les premières loges de femmes ne nous sont pas parvenus ; ou tout au moins leurs rituels sont restés jusqu'à présent dans les archives des Grands Orients. Mais rien n'empêche d'admettre avec M. De la Rive que ces rites ont servi de bases aux loges créées ultérieurement, et qu'ils revivent en substance dans les rituels et statuts que nous possédons, en particulier dans le Manuel qui semble avoir été la source principale où ont puisé tous ceux qui suivirent : *L'Adoption ou la Maçonnerie des femmes, en trois grades*. A la Fidélité, chez le Silence, 10070075 (1775). C'est ce que l'auteur a parfaitement fait ressortir, en rapprochant de ce manuel typique *le Nécessaire Maçonnique d'Adoption, à l'usage des Dames*, rédigé par le F.·. E.-J. Chaperon en 1817, et le *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption* ou *Maçonnerie des Dames*, du F.·. Ragon, paru en 1860 (3). L'apparition du Manuel de 1775 suivit de près la reconnaissance officielle de la Maçonnerie d'Adoption par le Grand Orient qui, l'année précédente, la sanctionna en la prenant sous sa protection : « les rites les plus sérieux, dit Ragon, ont toujours considéré ces loges (androgynes) comme un des liens les plus forts des sociétés maçonniques. »

A partir de 1775, la Maçonnerie d'Adoption prend une extension considérable. Le 11 mars de cette année, se forme la loge *la Candeur* « celle, dit Ragon, dont s'honora le plus le rite d'Adoption ». M. De la Rive a fait une étude approfondie de l'histoire de cette loge célèbre, qui compta, parmi ses membres, la plupart des grandes dames du temps, la duchesse de Bourbon, grande-maîtresse de l'ordre des Franches-Maçonnes d'Adoption en France, la duchesse de Chartres, la comtesse de Polignac, la comtesse de Choiseul-Gouffier, la marquise de Genlis, la maîtresse du duc de Chartres, celle que les Francs-Maçons ont surnommée : *Mère de l'Eglise*, « le véritable prototype de la Sœur Maçonne », dit très bien M. De la Rive ; la comtesse de Brienne, grande-maîtresse de la loge ; la comtesse de Brassac, grande-inspectrice, et cette infortunée princesse de Lamballe, qui expia si cruellement le triste honneur d'avoir orné de sa grâce et de sa beauté les réunions de la loge *Saint-Antoine*, de la loge du *Contrat social* ou du Wauxhall (1).

Non moins intéressante est la loge des *Neuf Sœurs*, où brillent, à côté de Voltaire et de l'athée La Lande, la Sœur Helvétius, la digne épouse du matérialiste Helvétius; Mme de Villette, *Belle et bonne*, la fille adoptive de Voltaire ; Mme Denis ; Mlle Rolly, nièce du fermier-général de ce nom, dont la réception, jointe à quelques autres scandales, fit interdir momentanément la loge (2). Ces diverses loges fusionnaient avec quelques-unes des Sociétés dont nous avons parlé plus haut, celle des *Chevaliers et des Nymphes de la Rose* (3), par exemple, où le duc de Chartres, grand maître de la Maçonnerie, remplissait les fonctions d'*Hiérophante*. Voir le rôle de l'hiérophante, page 102. M. De la Rive appelle avec raison à ce sujet l'attention du lecteur sur cette observation de Ragon : « Les sociétés androgynes, surtout celle des *Félicitaires* et celle des *Chevaliers et des Nymphes de la Rose*, malgré leur apparence si frivole, ont été un agent très puissant pour propager la maçonnerie d'Adoption et semer dans les esprits le germe des principes maçonniques d'égalité. En effet, les personnages de la haute aristocratie qui dédaignaient alors de se mêler en aucune manière à la bourgeoisie, *se laissèrent entrainer à ces fêtes de plaisir, de goût et de galanterie*, par l'attrait piquant de la nouveauté; et leur fréquentation avec les francs-maçons devint favorable au progrès de l'ordre et aux succès des fêtes d'Adoption. »

Ainsi patronnées et sanctionnées par les plus hauts personnages de l'Etat, les loges d'Adoption se multipliaient à Paris et dans la province, à Versailles, à Bordeaux, à Caen, à Abbeville, à Dieppe, à Dijon, à Lyon. Cagliostro leur donna une nouvelle impulsion, en ajoutant aux attraits de la volupté les attraits non moins puissants de la magie et de la sorcellerie largement mises en jeu dans le *Rite Egyptien*, qui réservait aux Maitresses seules « les mystères de la régénération physique et morale, l'art et la puissance des évocations, etc » (4).

En 1787, le baron de Tschoudi fondait la *Maçonnerie Adonhiramite*, dont le rite androgyne est encor pratiqué non seulement aux Etats-Unis, mais dans beaucoup d'autres pays (5). En même temps, des *Female Lodges* s'établissaient dans la Caroline du Sud et aux Etats-Unis.

(1) Page 20. Année 1771.

(2) L'Angleterre, en revanche, a créé l'Académie ou Société des *femmes sans sexe*, d'après les principes de Miss Godwin, secte qui a revécu en France avec les Saints-Simonniens (1830) et les *Vésuviennes* (1848), et aux Etats-Unis, dans les *Bloomèristes*.

(3) Tout le chapitre II, ainsi qu'une partie du chapitre v sont consacrés à cette curieuse et édifiante comparaison

(1) On trouvera à la p. 99 le tableau des Frères et des Sœurs appartenant à la Loge *La Candeur*.

(2) p. 103 et 104, année 1779.

(3) p. 101-103. année 1778.

(4) Sur Cagliostro et ses Rites, voir p. 109-116, 118 et 133

(5) P. 128, année 1787.

La révolution de 1789 fit disparaître pour un instant, en France, Loges masculines et féminines (1), ou plutôt, la Maçonnerie passa de la conspiration à l'action ; ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité se réalisèrent, on sait comment, dans le fonctionnement permanent de la guillotine et toutes les horreurs du cannibalisme.

Mais à peine le fort de l'orage passé, les clubs rentrèrent dans l'ombre des antres maçonniques, et la Maçonnerie recommença son œuvre souterraine. « Les Maçons français, dit l'un d'eux, le F.·. Abraham (2), voulant égayer la Raison, n'ont pu résister à l'attrait enchanteur de voir leurs compagnes partager leurs plaisirs et leurs travaux. » Ce réveil de la Maçonnerie androgyne eut lieu le 29 décembre 1798, dans une fête brillante donnée par la loge *l'Océan français*, O.·. de Paris. La Bibliothèque du Grand Orient (qui semble n'avoir aucun secret pour M. De la Rive) possède l'*Echelle tracée des travaux de l'Assemblée d'Adoption de la Loge l'Amitié, O.·. de Paris,* du 9 ventôse an VIII

Dès lors, les solennités de réception des Sœurs maçonnes, les fêtes et banquets d'Adoption se multiplient sur tous les points de la France maçonnique, dans une progression qui plus d'une fois a dû effrayer M. De la Rive et lui donner la tentation de reculer devant le travail qu'il s'était imposé. Heureusement pour nous, il a résisté à la tentation et poursuivi son enquête avec un courage héroïque. Parmi ces réceptions et fêtes d'Adoption relevées par lui avec soin dans tous les journaux maçonniques, nous signalerons celles qui offrent un intérêt particulier, ainsi que les faits les plus saillants qui touchent à l'histoire de la franc-maçonnerie.

C'est ce qui fera l'objet d'un examen rapide de notre part. Nous y trouverons là la matière d'un second et dernier article sur ce volume, qui est vraiment, comme l'a dit *la Croix de Paris*, une œuvre magistrale, faisant le plus grand honneur à son auteur.

Dans ce second article, nous verrons, par conséquent, les loges androgynes au XIXe siècle, jusqu'à nos jours.

Richard Lenoël.

(1) La Révolution cependant vit éclore quelques sociétés féminines dignes en tout point de ces temps néfastes. Il faut signaler entre autres la *Société Anandryne* (1793), présidée par la fameuse actrice Raucourt, ayant ses statuts, ses assemblées et ses honteux mystères. Elle a donné lieu à la publication d'un des livres les plus scandaleux et les plus orduriers : *la Nouvelle Sapho*, ou *Histoire de la Secte Anandryne*, par la C. R... (la citoyenne Raucourt) ornée de six figures.

Une autre société, les *Aphrodites* ou *Morosophes*, ainsi que nous l'avons vu pl s haut, continua à fleurir au plus fort de la Terreur.

Il ne faut pas oublier dans cette nomenclature la société fondée par Catherine Théot (métamorphosée en *Theos*, Dieu), de concert avec Robespierre, l'ancien membre de la société androgyne *les Rosati* d'Arras, et le fameux ex-bénédictin dom Gerle Senar, le secrétaire du comité de sûreté générale, chargé de son arrestation, raconte avec détail, dans ses *Mémoires*, les pratiques et les prestiges de cette visionnaire et de ses nombreux adeptes :

« Le nombre de ces derniers, dit-il, est inconcevable ; ils étaient répandus partout ; souvent, dans les rues, j'ai fait le signe des initiés, et l'on me répondait. » Catherine Théot, dite la *Mère de Dieu*, devait enfanter le verbe, le sage, qui est le centre où le ciel et la terre doivent aboutir, le point de communication entre le paradis et l'enfer. Ce verbe n'était autre que Robespierre lui-même. Une lettre de Catherine Théot le désigne comme le premier prophète, un nouveau Mahomet, qui doit s'élever au trône par la main des illuminés et cimenter ce trône par le sang des non croyants. La secte des illuminés de dom Gerle tenait des réunions dans l'hôtel de la princesse de Bourbon. Parmi les pièces trouvées chez Gerle, on remarquait, entre autres lettres de plusieurs illuminés, des lettres signées de soi-disant colombes de Dieu et portant désignation de rendez-vous avec le bienheureux Gerle, le fils chéri de Dieu, le favori des colombes de Dieu. Tout ce chapitre des *Mémoires* de Senar est trop peu connu. Il y aurait une étude fort intéressante à faire sur l'*Illuminisme satanique pendant la Révolution*. Nous l'essaierons ici quelque jour.

(2) Grand-maître de la R.·. L.·. *les Elèves de la Nature,* auteur d'un recueil maçonnique intitulé *Le Miroir de la Vérité,* 3 vol. 8°, 1801, dont M. De la Rive a extrait le très curieux chapitre sur les loges d'Adoption, p. 135-142, et des couplets fort significatifs, p. 143.

Un cadavre à tête de rechange

Au cours de sa campagne contre *le Diable au XIXe Siècle*, l'ami de Pétrot, Rafichart et Moïse Lid-Nazareth n'est vraiment pas heureux dans ses trouvailles.

Il avait pretendu d'abord que c'était lui qui avait appris, le 5 mai 1893, au docteur Bataille, lors de sa conférence au salon de la Société Bibliographique, que le docteur Gallatin Mackey était mort le 20 juin 1881. On a répondu en lui mettant sous les yeux le 4e fascicule du *Diable au XIXe Siècle*, imprimé le 28 février 1893 et mis en vente le 5 mars, où le docteur Bataille raconte que, *le 10 mars 1881*, il avait fait la connaissance de son collègue Gallatin Mackey, ajoutant : « *C'était environ trois mois avant sa mort.* » La prétention du sire Georges Bois était tellement bête, que notre ami n'avait pas daigné lui répondre ; aussi, pendant longtemps, le rédacteur du *Mensonge* triompha-t-il bruyamment. Mais quand, lassé de ses pasquinades, nous lui mîmes le nez dans ses sottises, quand nous démontrâmes (voir le n° 1 de la *Revue mensuelle*, page 28) que l'ami de Pétrot, Rafichart et Moïse Lid-Nazareth avait impudemment menti, le bonhomme se tint coi sur ce sujet et se garda bien de faire la moindre allusion à sa honteuse défaite. Pour tout esprit impartial, la polémique de cette mauvaise tête de Bois était jugée.

Aussi, avions-nous négligé de répondre à une autre de ses sottises : il avait contesté, — sans apporter, bien entendu, aucune preuve contraire au récit du docteur Bataille, — les faits survenus à propos du différend entre miss Vaughan et le fameux Bordone. Il niait les faits, uniquement parce qu'ils lui paraissaient extraordinaires.

Or, miss Diana Vaughan est venue trois fois à Paris, en août et décembre 1893, et dans la première quinzaine de mai 1894, avant de retourner dans son pays. La tête de Bois avait là une excellente occasion de se renseigner. L'ex-grande-maîtresse de New-York, rompant un peu avec ses habitudes en ces circonstances, n'avait fait aucune difficulté pour recevoir, en dehors de ses amis, plusieurs personnes appartenant au clergé et à la presse catholique, et même des reporters de journaux d'informations. Au besoin, si l'illustre Georges nous en avait témoigné le désir, nous nous serions fait une joie de le présenter à miss Vaughan. Elle ne lui aurait sans doute pas raconté tout au long les incidents étranges de son conflit avec Bordone ; car elle n'aime guère à causer de ces choses-là. Mais, en tout cas, elle n'aurait pas démenti ce que le docteur Bataille a relaté. D'autre part, l'illustre Georges aurait certainement appris, dans cette entrevue, comment nous sommes parfaitement fixés sur le compte de son ami, le non moins illustre Moïse Lid-Nazareth, et quelques renseignements à ce sujet lui auraient sans doute fait le plus grand plaisir.

Trois fois, hélas ! la tête de Bois n'a pas tenté la moindre démarche. Le bonhomme a, sans doute, le sentiment de sa valeur morale, et il

sait que miss Vaughan, très honnête malgré son erreur, méprise souverainement les gens dépourvus de toute loyauté. Cependant, nous pensons qu'elle aurait surmonté ses répugnances.

Enfin, passons, et laissons-là l'histoire Bordone.

Depuis lors, la tête de Bois a trouvé du nouveau, non plus à propos du Palladisme, mais à propos de la San-ho-hoeï.

D'abord, cette San-ho-hoeï existe-t-elle vraiment ? n'est-ce point là une invention du docteur Bataille ? s'est demandé la tête de Bois. — Vlan ! voilà le *Bulletin du Suprême Conseil de France*, qui publie une communication du F∴ Raynaud, d'après les travaux du F∴ Léon de Rosuy, confirmant les renseignements donnés par le docteur Bataille sur l'organisation de la San-ho-hoeï (maçonnerie chinoise). Pas de chance, la tête de Bois !

Mais l'illustre Georges est enragé et veut mordre quand même; effet des chaleurs qui commencent et du remplacement de Lozé par Lépine, lequel, bon aux toutous, ne prescrit pas la muselière obligatoire. Et alors le toutou Georges s'élance sur le docteur; attention, c'est cette fois-ci qu'il va le dévorer !...

Bois s'est procuré une photographie semblable à celle que le F∴ archiviste du temple maçonnique de Kou-Lan-Sou a remise à Bataille, et que celui-ci a reproduite dans le *Diable au XIXe Siècle* (1er volume, page 289). Cette photographie ne représente pas l'exécution d'un frère de la San-ho-hoeï, qui avait trahi le secret, ainsi que l'archiviste de Kou-Lan-Sou l'avait affirmé au docteur, s'écrie l'illustre Georges ; elle représente l'exécution d'un parricide. En Chine, le criminel coupable de parricide subit l'ablation des bras, des jambes, du nez et des oreilles, avant d'être décapité, déclare l'ami de Pétrot, qui tient ce renseignement d'un correspondant.

Oui, mais voilà ! sur la photographie en question, représentant un cadavre coupé en morceaux, on voit la tête, détachée et gisant auprès du tronc horriblement massacré, et cette tête a son nez et ses oreilles très visibles... Alors, la photographie ne représente pas l'exécution d'un parricide?

Que si ! que si ! clame l'illustre Georges, qui n'est pas embarrassé pour si peu. Seulement, la tête qu'on voit là n'est pas la tête du parricide exécuté ; c'est une tête de rechange, tout simplement.

Une tête de rechange ?.!?!?

Mais oui, une tête de rechange, et voici comment les choses se sont passées. Suivez bien l'explication de notre Bois ; c'est trop beau. Vous allez admirer comment l'illustre Georges est devenu tout à coup heureux dans ses trouvailles.

On exécutait un parricide en Chine ; un photographe amateur avait obtenu l'autorisation de photographier la scène du supplice. Le bourreau fait son œuvre ; le photographe amateur dispose son appareil ; mais, au moment décisif, on s'aperçoit que la tête du parricide vient d'être emportée ; en vertu de la loi, cette tête doit être exposée à l'endroit même où le crime a été commis. Le photographe amateur n'a plus devant lui qu'un cadavre coupé en morceaux, mais sans tête. Que faire ? car le temps presse. Les autorités, qui avaient permis à l'amateur de photographier, se consultent ; et vite, on va chercher la tête d'un autre criminel qui venait d'être supplicié dans les environs. Voyez comme cela se trouve à merveille, tout de même ! Par malheur, la nouvelle tête n'était pas une tête de parricide ; elle avait son nez et ses oreilles intacts, celle-ci. Baste ! c'est un détail de peu d'importance pour le photographe amateur. On dépose la tête du criminel pas parricide à côté du tronc et des membres coupés du cadavre parricide. Cette fois, ça y est ! « Ne bougeons plus ! » et l'amateur photographe opère, avec la paisible conscience du devoir accompli.

Et voilà comment il existe en Chine la photographie d'une exécution de parricide, où le cadavre du décapité supplicié est un cadavre parricide, sauf quant à la tête, tête de rechange, qui est une tête non-parricide.

On voit que rien n'est plus simple, que rien n'est moins compliqué.

Et ceci est l'exacte vérité ; l'illustre Georges se porte garant de son correspondant, comme il s'était porté garant de l'illustre Moïse Lid-Nazareth.

Par conséquent, la tête de Bois est à jamais lavée de son mensonge relatif à la mort du docteur Gallatin Mackey ; quant aux falsifications des documents du Grand Orient de France, falsifications opérées par la tête de Bois dans sa reproduction, elles disparaissent comme les ténèbres de la nuit à l'approche du soleil levant, elles s'évanouissent, et les documents falsifiés doivent être tenus désormais pour parfaitement exacts.

La tête de Bois n'avait pas eu de chance, lors de ses premières trouvailles ; mais le coup du cadavre parricide à tête non-parricide change la face des choses. Hourrah pour la tête de Bois !

Quivis.

Dans un de ses derniers articles, M. Georges Bois, qui ne sait plus à quelles manœuvres recourir pour combattre notre œuvre antimaçonnique, rend compte à sa manière d'un récent procès, sachant bien que, sur ce terrain, je ne puis lui répondre, puisque je me suis désisté comme plaignant à la suite d'indemnisation, et que l'une des clauses de la transaction, lue aux débats, a été la cessation de toute polémique entre les parties adverses.

Toutefois, sans rouvrir une polémique quelconque, je puis dire qu'un point de ce procès, — celui par lequel M. Bois termine son article. — peut être éclairci quand on voudra, si l'on y tient. Il s'agit d'une pièce du dossier, de laquelle la défense a extrait une ligne, tandis qu'il eût été équitable d'envoyer à la personne intéressée la copie complète de la pièce ; d'où, réponse contradictoire, produite à la dernière heure, alors que la partie civile n'avait plus le droit de solliciter des explications *et de rappeler, à qui pouvait les avoir oubliés, non pas des mots, mais des faits très précis.* Au surplus, dans l'affaire en question, *jamais la bonne foi de la personne dont il s'agit n'avait été mise en cause*, et des deux côtés de la barre on professait pour elle LE PLUS GRAND RESPECT.

Ce que j'en dis ici est uniquement pour ceux de nos lecteurs qui ont pu lire l'article de la *Vérité*. Et, comme en définitive des explications sur une affaire aussi incidente n'auraient aucun intérêt pour nos lecteurs, c'est dans les colonnes de la *Vérité* que je les donnerai, usant de mon droit de réponse, si M. Bois insiste à ce sujet ; et j'aurai bien le droit de croire alors que ce nouveau genre d'attaque est le fait d'une connivence avec mes adversaires, contrairement à la transaction à laquelle j'ai fait allusion plus haut. Il ne serait pas juste, en effet, que je puisse être attaqué de la sorte et sur un pareil terrain, sans avoir le droit de me défendre.

L. T.

St-Etienne, imp. Ch. BOY Le Gérant, P. PEYRE.

P. Peyre